

SÉANCE DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1947
VERGADERING VAN WOENSDAG 10 DECEMBER 1947

SOMMAIRE.

- EXCUSES :**
Absences motivées, page 2.
- MESSAGE :**
COLONIES :
Transmission de projets de décret, p. 2.
- DEMISSION :**
De **M. Somerhausen**, député de Bruxelles, p. 2.
- ELECTION :**
De **M. Vanhellemont**, deuxième suppléant de la liste sur laquelle figurait **M. Somerhausen**, p. 2. — **M. Vanhellemont** prête serment, p. 3.
- INTERPELLATION (Discussion) :**
Interpellation de **M. Buset** au gouvernement « sur le développement récent de la question royale » :
1. Discussion. *Orateurs* : **M. Buset**, **M. Spaak**, premier ministre et ministre des affaires étrangères, **MM. De Schryver**, **Marteaux**, **Devèze**, p. 3.
2. Dépôt d'un ordre du jour de confiance. *Orateurs* : **MM. De Schryver**, **Buset**, **M. Spaak**, premier ministre et ministre des affaires étrangères, p. 15. — **M. Spaak**, premier ministre et ministre des affaires étrangères, p. 16.
3. Suspension de séance, p. 15.
4. Vote par appel nominal sur l'ordre du jour de confiance, p. 16.
- PROPOSITION DU BUREAU :**
M. le président propose que le vote par appel nominal sur la conclusion du débat en cours et sur les projets terminés soit reporté à demain. *Orateur* : **M. Spaak**, premier ministre et ministre des affaires étrangères, p. 9.
- RAPPORT (Dépôt) :**
De **M. Parisis** sur le projet de loi portant intégration au budget général des dépenses financées hors budget par avances de trésorerie au cours des exercices 1946 et antérieurs, p. 15.
- VOTES :**
Votes par appel nominal sur les projets terminés :
1. Centre recherche problème wallon et flamand, p. 17.
2. Travail à domicile. — Salaire et hygiène, p. 17.
3. Article 123^{ter} Code pénal, p. 17.
4. Impôts revenus. — Hypothèque légale (prorogation), p. 18.
5. Tabacs. Régime fiscal, p. 18.
- QUESTIONS :**
Des questions ont été remises au bureau par **MM. Dequae**, **Herman** et **Jacques**, p. 19.

INHOUDSOPGAVE.

- VERHINDERD :**
Berichten van verhinderings, blz. 2.
- BOODSCHAP :**
KOLONIËN :
Overmaking van ontwerpen van decreet, blz. 2.
- ONTSLAG :**
Van de heer **Somerhausen**, volksvertegenwoordiger voor Brussel, blz. 2.
- VERKIEZING :**
Van de heer **Vanhellemont**, tweede opvolger op de lijst waarop de heer **Somerhausen** stond, blz. 2. — De heer **Vanhellemont** legt de eed af, blz. 3.
- INTERPELLATIE (Behandeling) :**
Interpellatie van de heer **Buset** tot de regering « over de jongste ontwikkeling van het koningsvraagstuk » :
1. Behandeling. *Sprekers* : de heer **Buset**, de heer **Spaak**, eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, de heren **De Schryver**, **Marteaux**, **Devèze**, blz. 3.
2. Indiening van een motie van vertrouwen. *Sprekers* : de heren **De Schryver**, **Buset**, de heer **Spaak**, eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, blz. 15. — De heer **Spaak**, eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, blz. 16.
3. Schorsing van de vergadering, blz. 15.
4. Stemming bij naamafroeping over de motie van vertrouwen, blz. 16.
- VOORSTEL VANWEGE HET BUREAU :**
De heer **voorzitter** stelt voor de hoofdelijke stemming over het besluit van dit debat en over de behandelde ontwerpen tot morgen te verdagen. *Spreker* : de heer **Spaak**, eerste-minister en minister van buitenlandse zaken, blz. 9.
- VERSLAG (Indiening) :**
Van de heer **Parisis** over het wetsontwerp houdende aanrekening, op de algemene begroting van de uitgaven die gedurende de dienstjaren 1946 en voorgaande, buiten de begroting om, gefinancierd werden door schatkistvoorschotten, blz. 15.
- STEMMINGEN :**
Stemmingen bij naamafroeping over de behandelde ontwerpen :
1. Centrum van onderzoek van Waalse en Vlaamse vraagstukken, blz. 17.
2. Huisarbeid. — Lonen en hygiëne, blz. 17.
3. Artikel 123^{ter} van het Wetboek van strafrecht, blz. 17.
4. Inkomstenbelastingen. — Wettelijke hypotheek (verlenging), blz. 18.
5. Tabak. — Fiscaal regime, blz. 18.
- VRAGEN :**
Vragen werden ter tafel gelegd door de heren **Dequae**, **Herman** en **Jacques**, blz. 19.

PRESIDENCE DE M. VAN CAUWELAERT, PRESIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER VAN CAUWELAERT, VOORZITTER.

MM. Philippart et **Van Walleghem**, secrétaires, prennent place au bureau.

De heren **Philippart** en **Van Walleghem**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS. — VERONTSCHULDIGINGEN.

MM. Hoen, indisposé; Amelot, retenu par des devoirs administratifs, et Marcel Meunier, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

Voor heden : de heren Hoen, ongesteld; Amelot, wegens bestuursplichten, en Marcel Meunier, belet.

— Pris pour information.
Voor kennisneming.

MESSAGE. — BOODSCHAP.

Par dépêche en date du 8 décembre 1947, M. le ministre des colonies transmet les projets de décret suivants :

- 1° Octroyant un permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or de Kindu » (Kinor), pour le polygone dénommé « Kiakubesua »;
- 2° Octroyant un permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), pour le polygone dénommé Songwe 45 »;
- 3° Octroyant un permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), pour le polygone dénommé « Mukulwa »;
- 4° Octroyant trois permis d'exploitation à la société Symétain, pour les polygones dénommés : « Momi-Nord I », « Momi-Nord II » et « Momi-Sud II »;
- 5° Octroyant un permis d'exploitation à la « Société minière Cololacs », pour le polygone dénommé « Colomines-Est n° 27 »;
- 6° Octroyant deux permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or de Kindu » (Kinor), pour les polygones dénommés « Lubulani » et « Buenbo »;
- 7° Octroyant des permis d'exploitation à la « Compagnie minière de l' Urega » (Minerga), pour les polygones dénommés « Nord-Lugulu I A », « Niambembe », « Nord-Lugulu II A », « Wakalamisuku-Est », « Nord-Lugulu III », « Nord-Lugulu IV », « Lubilu-Tantale », « Wakalamisuku », « Molongodima »;
- 8° Octroyant deux permis d'exploitation à la société « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), pour les polygones dénommés « Wamisingu-Est » et « Wamisingu-Ouest ».

Bij brieven in datum van 8 December 1947 zendt de heer minister van koloniën volgende ontwerpen van decreet :

- 1° Tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de vennootschap « Les Mines d'Or de Kindu » (Kinor), voor de veelhoek genaamd « Kiakubesua »;
- 2° Tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), voor de veelhoek genaamd « Mukulwa »;
- 3° Tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), voor de veelhoek genaamd « Mukulwa »;
- 4° Tot toekenning van drie mijnbouwvergunningen aan de vennootschap « Symétain », voor de veelhoeken genaamd « Momi-Nord I », « Momi-Nord II » en « Momi-Sud II »;
- 5° Tot toekenning van een mijnbouwvergunning aan de « Société minière Cololacs », voor de veelhoek genaamd « Colomines-Est n° 27 »;
- 6° Tot toekenning van twee mijnbouwvergunningen aan de vennootschap « Les Mines d'Or de Kindu » (Kinor), voor de veelhoeken genaamd « Lubulani » en « Buenbo »;
- 7° Tot toekenning van mijnbouwvergunningen aan de « Compagnie minière de l'Urega » (Minerga) voor de veelhoeken genaamd « Nord-Lugulu I A », « Niambembe », « Nord-Lugulu II A », « Wakalamisuku-Est », « Nord-Lugulu III », « Nord-Lugulu IV », « Lubilu-Tantale », « Wakalamisuku », « Molongodima »;
- 8° Tot toekenning van twee mijnbouwvergunningen aan de vennootschap « Les Mines d'Or Belgika » (Belgikaor), voor de veelhoeken genaamd « Wamisingu-Oost » en « Wamisingu-West ».

— Conformément à l'article 15 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, ces documents seront déposés sur le bureau de la Chambre pendant trente jours de session.

Luidens artikel 15 der wet van 18 October 1908 op het gouvernement van Belgisch Congo worden die stukken tijdens dertig dagen op het bureel der Kamer neergelegd.

DÉMISSION. — ONTSLAG.

M. le président. — Mesdames, messieurs, notre collègue M. Somerhausen m'a adressé le 9 décembre 1947 la lettre suivante :

« Mon cher président,

» Il a plu à S. A. R. Mgr le Prince-Regent de me nommer au Conseil d'Etat.

» Je viens d'être invité par M. le premier président Velge à prêter serment demain matin.

» Je dois donc — non sans regrets — renoncer à mon mandat de membre de la Chambre des représentants.

» Petit-fils d'Adolphe Demeur, j'ai été élevé dans le culte de l'institution parlementaire. Je m'honore d'avoir à trois reprises été investi de la confiance des électeurs, et dans les nouvelles fonctions qui me sont conférées, j'ai le ferme propos de continuer à servir la chose publique.

» Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance personnelle pour la bienveillance avec laquelle vous avez bien voulu en maintes occasions m'aider de vos conseils.

» Veuillez croire, monsieur le président, à mes sentiments les plus dévoués.

» (Signé) MARC SOMERHAUSEN. »

C'est avec regret que nous prenons connaissance de cette lettre. M. Somerhausen était l'un des membres les plus distingués de cette assemblée. Nous avons pu apprécier souvent sa grande compétence comme juriste. Nous sommes heureux qu'il pourra continuer à rendre service au pays en cette qualité dans la nouvelle institution du Conseil d'Etat.

Mevrouwen, mijne heren, onze collega de heer Somerhausen heeft mij op 9 December 1947 een brief laten geworden waarvan hieronder de vertaling volgt :

« Waarde heer voorzitter,

» Het heeft Z. K. H. Mgr de Prins-Regent behaagd mij in de Raad van State te benoemen.

» De heer eerste-voorzitter Velge heeft mij zoëven uitgenodigd morgenvroeg de eed af te leggen.

» Ik zie mij dan ook verplicht — niet zonder spijt — afstand te doen van mijn mandaat als lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

» Als kleinzoon van Adolphe Demeur werd ik opgevoed in de verering voor de parlementaire instellingen. Ik beschouw het als een eer dat de kiezers mij, tot driemaal toe, hun vertrouwen hebben geschonken, en in de nieuwe functie die mij wordt opgedragen, zal ik vastberaden het algemeen belang blijven dienen.

» Ik houd er van u persoonlijk mijn dank te betuigen voor de welwillendheid waarmee u mij zo dikwijls met uw raadgevingen hebt willen helpen.

» Met de meeste hoogachting.

» (Get.) MARC SOMERHAUSEN. »

Mevrouwen, mijne heren, onze collega de heer Somerhausen meldt ons door deze brief zijn benoeming in de Raad van State en zijn eedaflegging. Hij verklaart tot zijn spijt ontslag te moeten nemen als lid van de Kamer. Ik breng hulde aan de verdienste van de heer Somerhausen als lid van de Kamer en ben overtuigd dat hij op waardige wijze zijn hoog ambt zal vervullen.

DÉMISSION DE M. SOMERHAUSEN.

Désistement de M. Vanderveken, Guillaume, premier suppléant, et vérification complémentaire des pouvoirs de M. Vanhellemont, Joseph, deuxième suppléant.

ONTSLAG VAN DE HEER SOMERHAUSEN.

Terugtrekken van de heer Vanderveken, Guillaume, eerste opvolger, en aanvullend onderzoek der geloofsbriefen van de heer Vanhellemont, Joseph, tweede opvolger.

M. le président. — Mesdames, messieurs, le premier suppléant à la liste à laquelle appartenait M. Somerhausen, démissionnaire, est M. Vanderveken, Guillaume. Ce dernier, par lettre en date du 5 décembre 1947, déclare se désister.

Le deuxième suppléant venant alors en ordre utile pour remplacer M. Somerhausen est M. Vanhellemont, Joseph.

En vertu de l'article 235 du Code électoral, il y a lieu de procéder à une vérification complémentaire des pouvoirs, au point de vue exclusif de la conservation des conditions d'éligibilité, de M. Vanhellemont, Joseph, appelé à remplacer M. Somerhausen, démissionnaire.

M. Vanhellemont étant depuis plusieurs années échevin de la commune d'Anderlecht, la Chambre estimera sans doute avec moi qu'il n'y a pas lieu de procéder à la vérification complémentaire, celle-ci se limitant uniquement à la conservation des conditions d'éligibilité.

Sommes-nous d'accord, mesdames et messieurs, pour admettre M. Vanhellemont sans autre forme de procédure? (*Assentiment.*)

Je proclame M. Vanhellemont, Joseph, membre de la Chambre des représentants.

Mevrouwen, mijne heren, de eerste opvolger van de lijst waarop de heer Somerhausen, ontslagnemer, stond, is de heer Vanderveken Guillaume. Deze laatste, bij brieven van 5 December 1947, verklaart zich terug te trekken.

De tweede opvolger die dan in aanmerking komt om de heer Somerhausen te vervangen, is de heer Vanhellemont, Joseph.

Krachtens artikel 235 van het Kieswetboek moet er worden overgègaan tot een aanvullend onderzoek der geloofsbriefven, uitsluitend wat de verkiesbaarheidsvereisten betreft, van de heer Vanhellemont, Joseph, geroepen om de heer Somerhausen, ontslag-nemer, te vervangen.

Gezien de heer Vanhellemont, Joseph, sinds vele jaren schepen der gemeente Anderlecht is, zal de Kamer het ongetwijfeld met mij eens zijn dat er geen reden bestaat om tot het aanvullend onderzoek over te gaan, daar dit alleen nog gaat over het behoud van de vereisten tot verkiesbaarheid.

Stemt u met mij in, mevrouwen, mijne heren, om de heer Vanhellemont zonder nadere vorm van procedure toe te laten? (*Instemming.*)

Ik roep de heer Vanhellemont, Joseph, uit tot lid van de Kamer der volksvertegenwoordigers.

J'invite M. Vanhellemont à prêter le serment constitutionnel.

— M. Van Hellemont prête serment en français.

M. le président. — Je donne acte à M. Vanhellemont de sa prestation de serment. Je le déclare membre de la Chambre et lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

INTERPELLATION DE M. Buset au GOUVERNEMENT
« SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE LA QUESTION ROYALE ».

Discussion.

INTERPELLATIE VAN DE HEER Buset TOT DE REGERING
« OVER DE JONGSTE ONTWIKKELING VAN HET KONINGSVRAAGSTUK ».

Bespreking.

M. le président. — La Chambre a décidé d'entendre aujourd'hui au début de cette séance l'interpellation de M. Buset au gouvernement sur le développement récent de la question royale.

Avant de donner la parole à M. Buset, je me permets d'attirer votre attention sur la nature délicate de cet échange de vues. La question royale touche à des fibres extrêmement sensibles et j'insiste pour que les orateurs s'imposent de la modération et de la dignité, et j'insiste tout particulièrement afin que les membres ne se permettent pas des interruptions provocatrices.

Il faut que la Chambre donne un spectacle qui reste digne de la mission qui nous est confiée.

Mevrouwen, mijne heren, de Kamer heeft gisteren beslist dat vandaag zal worden overgegaan tot het horen van de interpellatie van de heer Buset tot de regering over de jongste ontwikkeling van het koningsvraagstuk.

Ik vestig de aandacht van de Kamer op het kiese karakter van dit vraagstuk. Het geeft onvermijdelijk aanleiding tot gemakkelijke ontroerbaarheid, en ik dring aan bij al de leden die aan het woord zullen komen dat zij zich in gematigde bewoordingen zouden uitspreken. Ik vraag vooral dat al de leden zich zouden onthouden van ophitsende of ongepaste onderbrekingen.

Je donne la parole à M. Buset.

M. Buset (à la tribune). — Mesdames, messieurs, certains journaux, commentant les activités politiques qui ont été nombreuses dans cette maison au cours de la journée d'hier, ont cru pouvoir annoncer à leurs lecteurs que j'avais été sollicité de divers côtés de ne pas me montrer agressif dans ce débat.

Je dois signaler à la Chambre que l'information est inexacte. A la vérité, c'est moi qui ai annoncé à maints collègues des divers groupes que je ferais un effort de modération et de courtoisie pour que ce débat s'engageât dans les conditions que souhaite notre honorable président.

Je ne viens pas à cette tribune pour mettre le gouvernement en accusation, et moins encore pour le faire trébucher. Ce gouvernement n'a jusqu'à présent accompli aucun acte qui nous autorise ou nous force à lui retirer notre confiance.

Je ne viens pas non plus faire une interpellation de complaisance, simplement destinée à procurer à l'honorable premier ministre l'occasion de s'expliquer devant la Chambre et, dans un de ces beaux mouvements oratoires dont il a le secret, de regrouper les éléments de sa majorité.

L'objet de mon interpellation est double. Le premier objet d'avance été clairement défini par le bureau de mon parti. Il est de provoquer une explication publique sur l'état actuel de la question royale. Certains faits se sont passés. On les a abondamment commentés. A défaut d'informations précises, on les a de divers côtés interprétés dans les sens les plus différents. On a prêté aux uns et aux autres des intentions qui souvent les ont eux-mêmes étonnés. Des rumeurs de toute nature ont circulé dans le pays. Du coup, les esprits ont été troublés. Il a paru qu'on semblait vouloir ranimer les querelles partisans. Il en est résulté une certaine perturbation dans notre vie politique. Comme les questions en cause étaient de la plus haute importance, il nous est apparu qu'il était nécessaire que le pays fût éclairé exactement, loyalement et complètement.

L'essentiel des explications nécessaires nous sera évidemment fourni par l'honorable premier ministre, parlant au nom du gouvernement. Il se peut que les développements du débat amènent d'autres ministres à y prendre part et à fournir des compléments d'information. Par souci de prudence, j'ai libellé mon interpellation à l'adresse du gouvernement tout entier, afin de rendre possible l'intervention éventuelle d'autres ministres que l'honorable premier ministre.

Il me paraît aussi que certaines explications concernant l'attitude des groupes doivent nécessairement venir de ces groupes eux-mêmes. En ce qui concerne le groupe socialiste, je suis à cette tribune pour donner toutes les précisions désirables quant à la position socialiste dans la grande controverse qui, une fois de plus, va être évoquée dans cette assemblée.

L'autre objet de mon interpellation est plus spécifiquement parlementaire. Après tout ce qui s'est passé, après les interprétations en sens divers qui ont circulé à travers le pays, il nous paraît qu'il est devenu nécessaire de vérifier si le pacte gouvernemental que nous avons conclu en mars de cette année tient toujours, si les deux partis associés au gouvernement comprennent toujours ce pacte de la même manière, s'ils sont également résolus à s'y tenir loyalement.

Cette vérification doit être faite si nous voulons nous assurer que le gouvernement reste chargé de la mission que nous lui avons confiée, qu'il garde notre confiance et qu'il va pouvoir, après ce débat, continuer son travail, tout son travail, dans une atmosphère de confiance mutuelle, de bonne foi et de bonne volonté.

Les faits qui motivent mon interpellation sont suffisamment connus et de l'assemblée et du grand public pour qu'il soit inutile que j'entreprenne de les énumérer. Leur point de départ, c'est la déclaration ministérielle de mars 1947. Cette déclaration, en ce qui concerne la question royale, comportait, si mon souvenir est correct, trois points.

Le premier point, c'est que nous sommes trouvés — et je m'excuse de la bizarrerie de l'expression — d'accord pour constater que nous n'étions pas d'accord quant au fond de la question royale et que nous demeurions en conséquence libres de rester sur nos positions respectives.

Deuxième point : la déclaration ministérielle a marqué notre accord pour considérer que le gouvernement se devait de promouvoir l'accord des partis en vue de rechercher une solution à la question royale. Je n'ai souvenir d'aucune déclaration qui autoriserait à croire qu'il y aurait eu un accord quelconque sur le sens éventuel de la solution qu'il y aurait lieu de rechercher.

Enfin, même si ceci n'a pas été mis blanc sur noir dans le texte de la déclaration ministérielle, les interventions autorisées qui se sont produites tant à la Chambre qu'au Sénat ont montré que les partis de la majorité étaient aussi d'accord pour souhaiter qu'on contribuât à l'apaisement des esprits, afin de faciliter la recherche d'une solution dans une atmosphère d'une sérénité suffisante.

Je crois que, sur les deux premiers points, il n'y aura pas l'ombre d'une contestation.

En ce qui concerne le troisième point, je dois avouer que nous ne savons plus très bien où nous en sommes. Nous devons donc maintenant interroger et aussi, dans la mesure nécessaire, marquer notre position.

Il nous paraît que l'attitude des partis à l'égard de la question royale n'accuse pas un souci unanime de tendre vers l'apaisement des esprits. En ce qui concerne mon parti, nous sommes très à l'aise. Dans l'ensemble, nous sommes demeurés dans l'expectative et plutôt même sur la défensive. Nous avons fait un effort de modération que nous avons eu le scrupule de pousser si loin, que certains éléments de mon parti finissent par se demander si nous n'aurons pas un jour motif à regretter cette modération volontaire parce qu'il leur apparaît que nous risquons finalement d'être assez mal récompensés de cet effort de bonne volonté.

Certes, nous avons, par la voie de nos journaux et de publications diverses, informé nos membres sur les initiatives que d'autres prenaient. En les informant, nous avons commenté nos informations. Notre modération ne nous a pas empêchés de répondre avec mesure, mais aussi avec fermeté, aux attaques dont, le cas échéant, nous avons été l'objet.

Certes encore, nous nous sommes crus obligés, à certains moments, en face de certains épisodes de la vie politique, de rappeler notre position fondamentale à l'égard de la question royale. Chaque fois, nous l'avons fait avec le minimum de mots et dans le ton mesuré qui paraissait s'imposer en la circonstance.

Un fait est certain : on ne peut pas prétendre que nous ayons, pour reprendre l'expression courante, agité la question royale. Nous n'avons organisé aucune espèce de campagne d'opinion, au moyen de fonds importants dont la provenance demeure inconnue. Nous n'avons pas répandu à profusion, dans le pays des publications coûteuses en vue de pousser ou de faire triompher le point de vue qui était le nôtre. Nous n'avons organisé aucune espèce de parade spectaculaire, dans le genre de celle du Heysel, par

exemple. Nous n'avons mené d'action commune avec aucun autre groupement pour développer une campagne d'opinion et tâcher de créer l'impression que nous parlerions au nom du pays tout entier.

Nous qui sommes républicains par doctrine et par vocation, nous n'avons pas ébauché la moindre tentative d'une propagande républicaine. Bien au contraire, faisant à la fois violence à notre conviction profonde et ayant égard aux traditions du peuple belge, à la moyenne des opinions qui prévalent dans le pays, nous avons affirmé et confirmé à maintes reprises, devant le pays, notre attachement à la monarchie, pour autant qu'elle soit une monarchie parlementaire. Nous y avons ajouté les manifestations de notre attachement à la dynastie, pour autant que cette dynastie reste dans la haute tradition du roi Albert, dont nous vénérons la mémoire et dont nous saluons respectueusement la prestigieuse personnalité. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons multiplié les occasions de marquer notre confiance et notre estime déférente au Prince-Régent, dont il nous est agréable de constater qu'il remplit la fonction de chef de l'Etat d'une manière parfaite et digne de tous les éloges et de toute la gratitude du peuple belge dans son ensemble. (*Nouveaux très bien! et applaudissements.*)

En toute objectivité, je me fais un devoir en même temps qu'un plaisir de constater que nos collègues libéraux et nos collègues communistes ont observé, eux aussi, une attitude de réserve et de sage mesure.

Je crois qu'on ne pourrait pas interpréter comme outrageant le propos que je vais tenir en affirmant que s'il n'avait tenu qu'aux socialistes, aux libéraux et aux communistes, l'effervescence créée dans le pays autour de la question royale serait aujourd'hui calmée. L'apaisement des esprits serait probablement déjà atteint. Nous pourrions peut-être entreprendre ensemble un effort de bonne volonté pour rechercher la solution du problème royal dans une atmosphère de sérénité qui aurait considérablement aidé à trouver cette solution.

Malgré mon vif désir de ne rien dire de désagréable, — et, en tout cas, rien de volontairement désagréable, — je suis bien obligé de constater que l'attitude du P. S. C. dans cette affaire a été passablement différente. On me répondra sans doute que le P. S. C. est une chose et que les milieux léopoldistes sont une autre chose. Il tombe pourtant sous le sens que les milieux qui entretiennent l'agitation léopoldiste sont faits en grande majorité d'éléments catholiques. Quand d'aventure un non-catholique s'y engage, on prend un soin extrême à le monter en épi, d'où l'on peut inférer qu'il est l'exception confirmant la règle.

Il tombe sous le sens également que la plupart des organisateurs de cette agitation léopoldiste sont des dirigeants ou des mandataires du P. S. C. Il me paraît indiscutable, et l'on peut acter comme un fait objectif, que jamais, à notre connaissance, le P. S. C. n'a désavoué cette agitation et que jamais il n'a marqué avec une netteté suffisante la distance qui pourrait le séparer des milieux léopoldistes.

Il est aussi objectif de constater de la part des milieux léopoldistes un effort visible, s'évertuant à mécaniser le P. S. C., en vue, sans doute, d'obtenir un raidissement graduel de sa position et de lui faire prendre figure d'un créancier de plus en plus impatient et de plus en plus exigeant.

Alors, je dois bien poser la question : Quel est encore aujourd'hui notre associé au gouvernement?

Est-ce le P. S. C., tel qu'il nous apparaît en conseil des ministres ou sur les bancs de cette Chambre, — pour ne pas parler du Sénat, — c'est-à-dire un P. S. C. composé dans sa grande majorité d'hommes raisonnables, compréhensifs, soucieux de leur responsabilité gouvernementale ou parlementaire, désireux de maintenir la bonne entente avec le parti socialiste et qui, pour autant qu'il nous apparaisse, ne sont peut-être pas tout à fait d'accord entre eux sur le sens de la solution qu'il convient d'apporter à la question royale?

Ou bien notre associé au gouvernement est-il un P. S. C. qui s'accommode assez bien de l'agitation léopoldiste et qui y cherche même un certain appui politique parce qu'au fond il trouve dans cette agitation l'expression fidèle de sa propre pensée et l'affirmation correcte de ses propres positions?

Je crois savoir que l'honorable M. De Schryver est inscrit dans ce débat. S'il en est bien ainsi, je lui serais vraiment reconnaissant de bien vouloir répondre sur le point crucial de savoir lequel de ces deux P. S. C. est notre allié ou gouvernement.

M. De Schryver. — Il n'y en a qu'un.

M. Buset. — J'aurai d'ailleurs à ajouter à cette question fondamentale un certain nombre de questions subsidiaires sur lesquelles je sollicite des réponses dans un désir de clarification, afin que le pays voie bien où nous en sommes.

Au congrès du Heysel, qui était une grande démonstration spectaculaire, fort habilement orchestrée, un parlementaire P. S. C., M. Meurice, a tenu le propos suivant, — je cite d'après la relation de la *Libre Belgique* :

« La collaboration du P. S. C. au gouvernement ne pourrait continuer si une solution constitutionnelle du problème royal n'intervenait pas dans les prochains mois. » Et notre collègue M. De Vleeschauwer, président de la droite P. S. C. à la Chambre, qui présidait cette réunion du Heysel, a ajouté que tous les parlementaires P. S. C. pensaient comme M. Meurice. Eh bien, nous voudrions entendre dire par une voix autorisée s'il est vrai que le P. S. C. tout entier attend de nous que, dans les prochains mois, nous ayons réglé la question royale selon une formule qui, derrière les vocables, est évidemment conforme aux vues particulières du P. S. C. en la matière. Si la réponse à cette question doit être affirmative, il faudra en conclure que nous sommes en présence d'un véritable ultimatum du P. S. C., nous mettant en demeure d'adopter sa solution du problème royal dans les prochains mois.

Nous avons été à certains moments plutôt agacés, je dois le dire franchement, par certaines manœuvres, certaines intrigues et certains procédés, que je m'abstiendrai de qualifier, mais qui n'ont pas suscité notre admiration sans réserve, d'un sénateur intrigant et manœuvrier en diable. Des assurances nous ont été données qu'il avait remanié lui-même, après coup, le communiqué que la droite sénatoriale avait fait à la presse...

M. De Vleeschauwer. — Il n'y est même pas intervenu.

M. Buset. — ... et qu'il avait même corsé la rédaction française de ce communiqué, afin de lui donner l'allure d'un ultimatum déguisé.

Nous aimerions savoir si un dernier fait est exact et, dans l'affirmative, s'il a l'approbation du P. S. C. en tant que parti de la majorité. A la manifestation du Heysel, on a adopté divers textes, entre autres un texte adressé au Roi, où l'on trouve cette affirmation lapidaire et, à mon sens, audacieuse, que celui qui, face à l'ennemi, a sauvé l'honneur et l'indépendance du pays, c'est le Roi. Cette affirmation, qui n'est motivée en rien par le texte de l'adresse, fait évidemment litière de ce qu'ont pu faire pour l'indépendance et l'honneur du pays, d'une part, le gouvernement de M. Pierlot, à Londres, et, d'autre part, l'admirable résistance de la population à l'occupant.

Nous aimerions beaucoup savoir si le P. S. C., en tant que parti, souscrit à cette appréciation, s'il attribue au Roi le salut de l'honneur et de l'indépendance du pays, rejetant comme indigne de considération et d'éloge l'effort de guerre poursuivi par le gouvernement belge à Londres et l'affirmation noble, courageuse, du sentiment national par la résistance intérieure à l'ennemi.

Il est d'autres faits encore sur lesquels nous aimerions entendre une version autorisée de la part du P. S. C. Il y a quelques jours, neuf délégués, que nous pourrions appeler les paladins des neuf provinces, ont fait le voyage de Genève pour remettre aux mains du Roi le texte de l'adresse du pseudo congrès du Heysel. Pour autant que nous puissions en juger, ces paladins des neuf provinces sont composés de quelques gloires locales qui ne sont pas encore arrivées à notoriété et de quelques mandataires P. S. C., entre autres M. Seghers.

Nous aimerions savoir si une démarche de cette nature a été faite par M. Seghers en son nom personnel et en toute indépendance, ou en sa qualité de chef de la démocratie chrétienne, ou encore à l'intervention de quelqu'un d'autre.

Nous aimerions savoir également si le P. S. C. est d'accord avec les organisateurs de la manifestation du Heysel pour dire que ce sont toutes les classes sociales sans distinction de parti ou de confession qui ont fait ce geste à l'égard du Roi et s'il pourrait découvrir parmi eux des représentants quelque peu qualifiés de la bourgeoisie ou des classes moyennes libérales ou de la classe ouvrière socialiste ou communiste.

Je voudrais savoir, enfin, parce que c'est un élément important pour clarifier la situation qui vient d'être créée, ce que pense en réalité le P. S. C., en tant que parti et que groupe de la majorité, de l'incroyable déclaration que le Roi a cru bon de faire, affirmant sans broncher une chose comme celle-ci : « Je ne doute pas que le pays comprenne et approuve mon attitude. »

Le pays doit s'entendre ici, fort probablement, à l'exclusion des socialistes, des libéraux et des communistes. Allons-nous être encore longtemps gratifiés de ce genre de littérature où l'on se donne l'air de s'adresser au pays ou de parler en son nom en oubliant froidement que plus de la moitié des habitants de ce pays sont des socialistes, des libéraux ou des communistes, dont l'attitude hostile au Roi est bien connue?

Je voudrais aussi demander s'il a été du goût du P. S. C. que la pantalonnade du Heysel eût abouti à ce spectacle incroyable d'un Roi faisant des déclarations publiques sans être couvert par la responsabilité ministérielle et qui se met dans une situation telle, qu'il expose le premier ministre de son pays à devoir polémiquer publiquement avec lui pour désaccord sur le contenu des déclarations qu'il lui plaît de faire.

Je pourrais aligner encore beaucoup d'autres questions. Je les résume toutes en une seule, en souhaitant vivement avoir une réponse. Si le P. S. C. croit à l'utilité de l'apaisement des esprits, nous fera-t-il l'honneur de nous dire ce qu'il compte faire désormais pour contribuer à cet apaisement?

Parmi les points de la déclaration ministérielle que j'ai tout à l'heure évoqués, il en est un que je veux mentionner pour le confronter avec les faits qui se sont produits depuis le vote de confiance au gouvernement actuel. Ce point est celui qui prévoit que le gouvernement considère comme de son devoir de promouvoir l'accord des partis en vue de rechercher une solution à la question royale.

Je tiens à souligner que nous avons souscrit sans arrière-pensée et très loyalement à l'insertion de cette phrase dans la déclaration ministérielle. L'honorable premier ministre appartient à mon parti, mais j'attends avec confiance son témoignage à ce sujet. Jamais il n'a été entravé le moins du monde par son parti dans les efforts qu'il a pu faire en vue de promouvoir l'accord des partis et de rechercher une solution. Il a pris à ma connaissance trois initiatives et je voudrais indiquer clairement quelle a été l'attitude du P. S. B. à l'égard de chacune d'elles.

La première en date était la consultation des présidents des partis. Elle a eu lieu au mois de juillet. Nous avons immédiatement acquiescé à cette consultation, en marquant seulement notre désir que, conformément aux engagements qui avaient été pris dans cette Chambre lors de la déclaration ministérielle, elle s'étendît à tous les partis et non pas à ceux de la majorité. Quand nous nous sommes rendus à l'invitation du premier ministre, nous avons eu le souci de l'éclairer complètement et loyalement, dans la mesure où il pouvait être utile de le faire encore à l'époque. Nous avons laissé entre ses mains un document que nous rendrons peut-être public un jour. Pour le moment, la question n'étant pas abordée quant au fond, je ne mentionnerai que sa dernière phrase, qui le résume avec une clarté parfaite et qui a le mérite de marquer nettement la position du P. S. B. à l'égard de la question royale. Voici cette phrase : « L'accord des partis ne peut être trouvé qu'en recherchant la solution, honorable pour les parties en cause, de la seule question royale qui se pose encore, à savoir les modalités de l'abdication et de la succession au trône. » Je crois qu'il serait difficile de dire en moins de mots les choses plus clairement, plus nettement, plus courageusement et plus loyalement.

La deuxième initiative de l'honorable premier ministre, après avoir pris acte que les déclarations des présidents laissaient peu de perspective à une possibilité immédiate d'arrangement, a été de sonder d'avantage ce que l'agencement des mots laissait entrevoir comme perspective, fût-elle vague, fût-elle lointaine, de tenter, malgré tout, un nouvel effort. Je signale, parce que cela me paraît révélateur du souci de correction avec lequel nous nous sommes comportés dans toute cette affaire, que dans la phrase que je vous ai lue, il y a le mot « honorable ». Le premier ministre a cru pouvoir s'en autoriser pour chercher plus loin s'il n'y aurait pas possibilité d'arriver à un arrangement qui constituerait la solution « honorable » pour les parties en cause. De fil en aiguille, il en est arrivé à envisager la possibilité d'un retour éventuel en Belgique des enfants royaux. Quand nous en avons été informés, nous n'y avons pas fait objection, parce que nous avons pensé qu'une initiative de ce genre pourrait bien, après tout, être dans le sens de la solution que nous avions indiquée. C'est, en effet, une erreur grossière de croire que le parti socialiste a dit son dernier mot en prononçant le mot « abdication ». Nous savons très bien que l'abdication ne résout pas le problème dans son ensemble, qu'il y a un acte complémentaire à accomplir, notamment de pourvoir à la succession au trône. Nous ne sommes pas non plus aveugles aux aspects psychologiques, humains, délicats, qu'un règlement complexe comme celui-ci comporte et nous avons le souci et l'ambition d'apporter toute notre bonne volonté à régler chaque aspect de cette question avec le maximum de chances de succès qu'il nous soit possible de suggérer.

Mais, messieurs, dans ces derniers jours, nous avons été obligés de constater qu'il y avait probablement autour de cette intention de ramener les enfants royaux en Belgique, un malentendu, et peut-être même un malentendu grave, si j'ai bien compris les relations faites dans les journaux du discours de l'honorable M. Duvieusart à Verviers. Je ne songe pas à lui reprocher ce discours, je comprends et je respecte la sincérité profonde de l'opinion de M. Duvieusart sur la question royale. C'est son droit d'avoir cette opinion et je ne songe pas à le lui contester. Mais l'ayant lu, je crois comprendre que dans la pensée de M. Duvieusart et peut-être d'autres ministres P. S. C., la perspective de ramener les

enfants royaux en Belgique n'apparaissait pas, comme à nous-mêmes, comme la recherche d'un élément d'une solution qui pourrait être, le cas échéant, dans le sens indiqué par le parti socialiste, mais, au contraire, comme un acheminement vers ce qui, à ses yeux, est la véritable solution : le retour du Roi.

Dès lors, messieurs, nous nageons en pleine confusion, en pleine équivoque : les uns croient que le retour des enfants royaux doit aider à réaliser d'une façon convenable la succession au trône, alors que les autres pensent qu'il ne faut que précéder et annoncer le retour du Roi lui-même. Je crois que, sur ce point, il faut être franc et clair, car là, il y a incontestablement une divergence de vues irréductible.

Enfin, de la troisième initiative qu'a prise le gouvernement ou qu'il se disposait de prendre, je sais peu de choses. A ma connaissance, l'honorable premier ministre avait songé à un texte de déclaration à rendre public — dans des conditions que j'ignore — et au sujet duquel il avait pris quelques consultations où ne figurent pas celles de mon parti ni de moi-même. J'ai été avisé, la semaine dernière, que, conformément aux arrangements pris au conseil de cabinet, mon parti devait être saisi lundi dernier de ce texte, parce que le premier ministre a eu le souci de ne rien faire, de ne prendre aucune décision ni aucune attitude qui ne réaliserait pas les conditions prévues dans la déclaration ministérielle, c'est-à-dire l'accord préalable des partis, avant de passer aux actes.

Mais ce qui s'est passé a mis une fin sommaire à cet épisode et au lieu d'examiner ce texte et de faire connaître notre attitude, nous avons délibéré au bureau de mon parti sur tout autre chose, dont cette interpellation est l'aboutissement.

Je suppose que le texte envisagé par le gouvernement était un texte calculé pour porter un baume sur la plaie morale d'un père à qui l'on demande de consentir au retour de ses enfants dans le pays sans qu'on l'invite lui-même à rentrer. Je pense que c'était un texte qui pouvait être dans la ligne de cet arrangement dont le principe même n'est pas repoussé par nous, mais qui ne nous intéresse que dans la mesure où il fait partie constituante d'un ensemble d'initiatives pour régler le problème royal. Je crois que nous aurions eu le souci de bien peser la portée de ce texte et le désir de faire un effort maximum de compréhension et de bonne volonté s'il nous avait été soumis.

Quoi qu'il en soit, le Roi a pris sur lui de nous révéler, qu'il y avait place dans ce texte pour une interprétation qui nous paraît extraordinaire. Anticipant sur ce qu'il croyait devoir arriver, il a déclaré aux paladins des neuf provinces que « lorsqu'il aura été publiquement déclaré que rien n'a jamais entaché l'honneur du chef de la dynastie, je serai prêt à rentrer ».

Messieurs, il y a mal donne. Si un texte de bonne volonté aboutit à une interprétation semblable et provoque une recrudescence de l'agitation léopoldienne, nous ne sommes plus d'accord. Nous ignorons si le gouvernement a songé à laver l'honneur du Roi. Mais je tiens à dire que même si l'honneur du Roi était lavé, le différend politique profond et irrémédiable qui nous sépare de lui resterait entier. J'ajoute que nous nous refusons absolument à séparer dans la question royale l'élément d'honneur et l'élément politique et constitutionnel, et surtout à trancher l'une question en ne résolvant pas l'autre. Nous ne voyons pas les choses ainsi et nous ne pouvons pas apporter notre agrément à une procédure de ce genre.

Messieurs, cette interpellation se produit à un moment où l'on pouvait considérer comme clos le dernier épisode de cette question. Mais je veux espérer que le gouvernement continuera sa tâche, qu'il aura la confiance de ses groupes majoritaires et que le pays reprendra son calme après ce débat.

Je veux toutefois demander quelques précisions au sujet de la façon dont il convient de comprendre le passage de la déclaration ministérielle relatif à la question royale. A cet égard, j'aurai quelques questions précises à poser.

D'abord, que faut-il entendre par « l'accord des partis » ? Lorsqu'en mars dernier, nous avons discuté la déclaration ministérielle, je suis venu à cette tribune et, au nom de mon groupe, j'ai demandé : « Est-il bien entendu que l'accord des partis signifie l'accord de tous les partis ? »

Il m'a été répondu affirmativement.

M. De Vleeschauwer. — Ce n'est pas tout à fait exact.

M. Buset. — Vous le contesterez tout à l'heure, mais nous reprendrons le texte et nous vérifierons point par point. Quant à moi, je suis très certain de mon souvenir.

Je sais que, depuis lors, le parti libéral, à tort ou à raison, a estimé qu'il incombait aux groupes de la majorité de se concerter sur la recherche éventuelle d'une solution de la question royale, parce que sa position dans l'opposition ne l'obligerait pas à prendre part à des pourparlers de cette nature.

Je tiens à dire ici que je regrette cette attitude. Car je voudrais vous rendre attentifs, messieurs, de quelque opinion que vous soyez, au danger qu'il y a à nous laisser glisser petit à petit de la notion d'un accord de tous les partis à la notion d'un accord des seuls partis majoritaires. Le danger est réel : il est égal pour tout le monde. Il est celui-ci : c'est que si nous sommes d'accord pour estimer qu'il suffira que les partis de la majorité se concertent, nous mettrons du coup toute possibilité de solution de la question royale à la merci du hasard des combinaisons ministérielles, qui font venir au pouvoir tantôt l'un, tantôt l'autre parti politique. C'est là une base peu sérieuse et qui n'est très certainement pas une garantie pour l'avenir. (*Interruption de M. De Vleeschauwer.*)

Monsieur De Vleeschauwer, vous êtes témoin de l'effort que je fais pour être modéré dans mon exposé. (*Rires.*) Je dois vous avertir que si vous continuez à m'interrompre, mon ton pourrait changer assez rapidement.

Je demande en conséquence que si même le parti libéral persiste dans son attitude, le gouvernement prenne pour règle d'inviter, au moins, les partis à tous les échanges de vues tendant à promouvoir l'accord des partis au sujet de la question royale.

Je désire, d'autre part, mettre l'accent sur un aspect qui n'est plus arithmétique, qui est, au contraire, éminemment politique. C'est que, pour qu'un accord entre partis puisse véritablement contribuer à la solution de la question royale, encore faut-il que ce soit un accord assez général pour qu'il ait aux yeux de tous, et du Roi lui-même, la valeur de cette volonté de la nation devant laquelle le Roi a solennellement promis de s'incliner.

M. Carton de Wiart — C'est pourquoi nous avons demandé la consultation nationale. (*Interruptions.*)

M. Brunfaut. — Nous pourrions rappeler votre discours de Limoges, monsieur Carton de Wiart. Vous pourriez y réfléchir.

M. le président. — Mieux vaut réfléchir, en effet, que d'interrompre. (*Rires.*)

M. Buset. — Je vous répondrai tout à l'heure, monsieur Carton de Wiart.

M. le président. — Ma remarque s'adresse à tout le monde, sauf à l'orateur, bien entendu.

M. Buset. — L'accord entre partis comporte une autre notion, qui, je crois, gagnerait à être précisée et clarifiée aujourd'hui. Ce n'est pas pour faire une récrimination à titre rétrospectif que j'invoque cet aspect. Je n'ai, en tant que président de mon parti, pas de reproche à faire au gouvernement sur les initiatives qu'il a pu prendre et sur la manière dont il a conçu qu'il pouvait prendre ces initiatives. Mais je pense à l'avenir, et je crois qu'il n'est pas mauvais d'entendre confirmer une fois de plus que l'accord des partis est la condition préalable à toute initiative, à toute attitude, à toute décision qui engagerait le pays à l'égard de la solution de la question royale.

Et pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je traduis en langage simple : on ne fera rien sans consultation préalable des partis, on ne fera rien sans l'accord préalable de ceux-ci.

Je pourrais m'en tenir là, messieurs, mais ce serait me demander de faire par trop violence à ma nature si l'on m'imposait de m'en tenir à ces quelques réflexions sur la manière de comprendre la déclaration ministérielle.

Car une question essentielle est restée en suspens jusqu'à présent. Bien des difficultés et une partie du malaise que nous enregistrons aujourd'hui proviennent probablement du fait qu'on a manqué de clarté sur ce qui, après tout, est l'essentiel.

Si l'on veut promouvoir l'accord des partis, il peut être important de régler une sorte de procédure quant à la manière de consulter les partis et de prendre leur accord. Mais il y a quelque chose d'infiniment plus important que cela, c'est même la seule chose qui importe, c'est de savoir dans quelle direction on va chercher les possibilités d'une solution de la question royale.

Mon sentiment, à l'heure actuelle, est que la recherche d'une solution dans le sens constamment réclamé par le P. S. C. vient de subir quelques échecs marqués.

Il est clair que la tentative de laver l'honneur du Roi pour pouvoir déclarer ensuite qu'il ne subsiste plus qu'un différend politique sans grande importance, permettant de régler la question par le retour du Roi, aboutit à une maladroite de proportion tragique. Ce n'est pas vrai, c'est absolument faux. C'est se leurrer naïvement que de croire que ce soit là le chemin qui conduise à la solution de la question royale. La preuve, c'est qu'il a suffi de la courte déclaration faite la semaine dernière pour briser net toute tentative de recherche dans ce sens et pour démontrer qu'on aboutissait purement et simplement à une impasse.

J'en ai assez dit de la question du retour des enfants royaux, qui peut être appréciée dans deux sens radicalement différents, pour voir que là encore on aboutit à l'impasse.

Y a-t-il lieu maintenant que le gouvernement fasse de nouvelles tentatives pour chercher une solution selon le vœu du P. S. C.? Je crois que les événements que nous venons de vivre prouvent que c'est peine perdue et qu'il est inutile de s'acharner à chercher dans cette direction.

Je demande donc, sans la moindre impertinence, quand on pourra un jour dans ce pays chercher honnêtement et consciencieusement la possibilité d'une solution dans le sens préconisé par le parti socialiste. La question est assurément complexe. Elle comporte beaucoup d'éléments. Mais je crois qu'il ne serait pas inutile de sonder les positions à l'égard de chacun de ces éléments pour voir si un accord ne pourra pas se faire un jour dans ce sens.

Si l'on ne veut pas s'engager dans cette voie, il reste encore deux possibilités. La première, dont plusieurs collègues m'ont prié de ne pas parler, mais dont je parlerai tout de même, c'est la dissolution.

Ce moyen, messieurs, est à la portée de notre main. Le gouvernement posera probablement la question de confiance à l'issue de ce débat. En refusant cette confiance, on ouvrira par là la crise ministérielle. Laissez-moi vous dire ma conviction bien arrêtée que si nous provoquons une telle crise, celle-ci s'avérera sans issue, il ne restera dès lors plus qu'une voie ouverte, c'est d'en appeler au pays. C'est là ma réponse à l'honorable M. Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart. — C'est une réponse qui n'en est pas une. Adoptez-vous l'idée d'une consultation nationale sur le problème royal? Voilà ce que nous aimerions savoir.

M. Buset. — Je vais vous répondre.

M. Schevenels. — Elle a eu lieu l'an dernier.

M. Buset. — Vous faites preuve, monsieur Carton de Wiart, d'une impatience toute juvénile. Nous avons dit non à vos projets de consultation populaire et de referendum...

M. Carton de Wiart. — Il ne s'agit pas de referendum, mais d'une consultation nationale. (*Interruptions diverses sur les bancs socialistes.*)

M. le président. — Ne croyez-vous pas que M. Buset est à même de répondre?

M. Buset. — La consultation nationale, nous l'avons repoussée pour des motifs que je n'ai pas besoin de rappeler, parce qu'ils ont été exposés longuement à la tribune de la Chambre et du Sénat. Si vous en avez perdu le souvenir, il suffit de vous reporter aux *Annales parlementaires* pour trouver tous les développements désirables sur les raisons du refus socialiste d'acquiescer à cette demande de consultation populaire.

M. Carton de Wiart. — Qu'opposez-vous à une consultation nationale qui permettrait de dégager la volonté du pays?

M. Buset. — Nous la repoussons parce qu'elle n'est pas conforme à l'esprit de notre Constitution ni à nos traditions. Elle n'est au surplus qu'une manœuvre dilatoire. Nous donnons notre préférence à la seule consultation du pays que connaisse notre droit public : l'élection. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Carton de Wiart. — Vous avez naguère dit vous-même qu'une élection ne permettrait pas de dégager la volonté de la nation sur le problème royal. (*Colloques.*)

M. Buset. — Puis-je vous faire une remarque? Si vous vouliez attendre que j'en eusse terminé concernant la dissolution, peut-être serions-nous débarrassés de ces hors-d'œuvre qui — vous allez le voir — manquent totalement d'intérêt.

Je dis qu'en refusant la confiance au gouvernement, nous ouvrons une crise ministérielle sans issue. Il en est dans vos rangs qui s'imaginent et qui espèrent qu'une crise ministérielle, ouverte dans les conditions que je viens d'indiquer, donnerait simplement naissance à un autre gouvernement P. S. C.-P. S. B., avec un autre premier ministre.

Ceux des vôtres qui font ce calcul astucieux perdent seulement de vue une toute petite particularité, dont vous allez saisir le poids. En tant que porte-parole du groupe socialiste et que président du P. S. B., je déclare du haut de cette tribune que ceux des vôtres qui se font des illusions semblables oublient simplement que le parti socialiste est d'avance absolument décidé à leur refuser son concours en toute hypothèse.

Dans ces conditions, la crise ministérielle s'ouvre et elle est sans issue. Il faut procéder à la dissolution et nous allons aux élections à la suite d'un différend inconciliable sur la question royale. L'élection se fait sur la question royale. Dès lors, nous aurons l'expression de la volonté de la nation, exprimée dans cette forme régulière, c'est-à-dire correspondant exactement aux termes que le Roi lui-même a employés et devant laquelle il s'est engagé d'avance à s'incliner.

J'affirme ma conviction que, dans ces conditions, il y a de sérieuses chances que la question royale soit réglée en 1948. Mon parti ne craint pas la perspective d'une telle dissolution. Il irait devant le corps électoral faire connaître sa position avec une très grande confiance dans le verdict du pays.

M. De Vleeschauwer. — Le Roi est au-dessus des partis.

M. Van Belle. — Allons donc! Il est en dessous.

M. Loos. — Vous n'osez pas adopter la consultation nationale.

M. Buset. — Le Roi est au-dessus des partis quand il ne tolère pas que d'aucuns s'en servent pour le jeu de leur parti. (*Applaudissements sur de nombreux bancs socialistes.*)

Mais ce que j'ai dit jusqu'à présent de la dissolution m'entraîne à ajouter une chose dont vous saisissez toute l'importance : c'est que la dissolution présente incontestablement de très lourds inconvénients. Nous sommes à un moment où nous devons trancher un grand nombre et une grande variété de problèmes graves et urgents. Aussi, la perspective de paralyser l'action gouvernementale pendant plusieurs mois et l'incertitude où nous serions quant aux possibilités de reformer un gouvernement qui puisse continuer l'œuvre que nous avons entreprise, tout cela est à mettre dans la balance.

C'est pourquoi je ne conclurai pas en invitant la Chambre à refuser la confiance au gouvernement ni à susciter des événements politiques qui doivent conduire à la dissolution.

Il reste — et c'est par là que je veux terminer — l'alternative, la seule alternative que je vois, celle de renouer aujourd'hui le pacte conclu en mars 1947, mais de le renouer dans la clarté, après avoir vérifié que nous sommes bien d'accord sur la portée de ce pacte, sur la façon de s'en inspirer pour l'avenir.

Nous pouvons le faire en renouvelant notre confiance au gouvernement. Nous pouvons ensuite demander au gouvernement si, prenant la mesure exacte de la situation à la lumière du débat auquel il aura assisté et pris part, il voit et croit encore à la possibilité de rechercher utilement l'accord des partis en vue d'arriver à une solution. Pour ma part, je n'en ai guère l'impression.

Mon parti m'a mandaté pour dire que la position qu'il a prise dans la question royale est irrévocable et que cette position ne se prête ni à des compromis ni à des arrangements superficiels qui finiraient inmanquablement par réaliser le contre-pied de ce que, avec beaucoup de conviction et après avoir pesé nos responsabilités, nous avons estimé être la seule solution souhaitable dans l'intérêt du pays.

Si cela ne peut pas vous satisfaire, il y a l'autre moyen : tourner la page et attendre quelque fait nouveau...

M. Van Belle. — Le vote des femmes, sans doute!

M. Buset. — ... qui permettrait de croire que la voie serait ouverte à quelque nouvelle tentative.

Mais une chose doit être clairement dite : c'est que l'accord recherché, pour demain ou plus tard, pour cette année ou l'année prochaine, pour n'importe quand, l'accord ne pourrait pas être en contradiction fondamentale avec la position définitivement prise par mon parti.

Je souhaite que ce soit cela l'aboutissement du débat, je souhaite que nous confirmions la confiance que nous avons placée dans le gouvernement, et que cette confiance permette à l'honorable premier ministre de s'acquiescer des promesses qu'il a faites dans la déclaration ministérielle, et non seulement en ce qui concerne la question royale. Si importante que soit cette question, il y en a d'autres encore aussi importantes.

M. Demuyter. — Et comment! (*Rires à droite.*)

M. Buset. — Nous devons encore voter les budgets. Nous devons nous assurer la disposition des dollars nécessaires afin que nos importations ne s'arrêtent pas de façon dangereuse pour l'approvisionnement du pays. Nous devons assurer cette aide de l'Amérique, à laquelle nous avons souscrit pour notre part, étant bien entendu que nous n'avons souscrit, par la même occasion, à aucune clause d'assujettissement économique ou politique quelconque. Nous devons développer la coopération de notre pays avec les pays de l'est et œuvrer dans le sens de la coopération entre tous les pays européens, coopération qui, par le fait des relations commerciales, s'étendra forcément au monde entier.

Nous devons être attentifs à la solution préparée dans les milieux diplomatiques aux problèmes de l'Allemagne. Nous ne pouvons demeurer indifférents à ce qu'on va faire de ce puissant état dont nous sommes les voisins et à l'égard duquel nous devons être prémunis contre le retour des agressions.

Nous devons relever nos ruines, venir en aide aux sinistrés, aux victimes de la guerre. Nous nous sommes promis d'opérer des réformes de structure. Nous avons à notre programme de quoi redresser l'économie du pays, en transformant certaines de ses institutions et certains de ses secteurs, de manière à la mettre en mesure d'affronter les conditions nouvelles et plus dures du commerce international.

On attend de nous l'initiative nécessaire pour régler équitablement et humainement le problème des loyers. Des milliers de gens attendent de connaître le sort qui leur sera fait à cet égard.

Nous nous sommes engagés devant la population laborieuse entière à régler, si difficile que ce soit, le problème des prix et des salaires.

Nous avons promis de faire aux vieux un sort décent, digne de la vie de labeur qu'ils ont mise au service du pays. Nous savons tous que la sécurité sociale, brillante idée du lendemain de la guerre, appelle certains correctifs parce que ses fondements financiers ont, en ce moment, besoin d'être revus. Nous nous sommes promis de procurer du travail pour des années au pays, de tâcher de lui épargner le fléau des crises et l'humiliation du chômage. Nous nous sommes promis de nous mettre ensemble au gouvernement pour travailler à la paix intérieure de notre pays, à sa reconstruction, à sa prospérité, à son bien-être, à sa sécurité.

Tout cela, mesdames, messieurs, n'est pas moins important que l'objet de notre controverse d'aujourd'hui. J'oserais même terminer en disant que le bien-être de notre population vaut bien tous les rois de la terre. (*Applaudissements sur des bancs communistes et libéraux. — Les socialistes se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, de nombreux membres de cette Chambre pensent sans doute que le débat d'aujourd'hui est difficile pour le premier ministre. Ils n'ont pas tort. Il est difficile parce que la question qui est en jeu passionne l'opinion publique, parce qu'elle est d'une extrême gravité, se place bien au delà du sort du gouvernement actuel et met en cause le bien du pays et sa tranquillité.

Je l'avoue avec une franchise un peu brutale, parce que le premier ministre est forcé de parler au nom d'un gouvernement qui n'est pas d'accord sur les solutions à donner fondamentalement au problème qui nous occupe. Pourquoi cacher la chose? Nous l'avons dit clairement lors de notre déclaration ministérielle. Nous n'avons fait aucune promesse que nous ne pensions pas être sûrs de pouvoir tenir. En mars dernier, nous avons pensé que nous pouvions nous associer, sociaux chrétiens et socialistes, bien que nous n'eussions pas trouvé la solution au problème royal.

Un débat ardu comme celui-ci, — permettez-moi de vous le dire, — la tactique qui s'impose au premier ministre est extrêmement simple : il doit faire preuve de compréhension vis-à-vis des deux ailes de sa majorité; tâcher d'être clair et surtout dire toute la vérité; enfin, veiller tout particulièrement à ne rien promettre qu'il ne soit pas sûr de pouvoir tenir.

Tout d'abord je me rapporte au texte de la déclaration ministérielle. C'est là le point de départ. C'est notre contrat qu'il faut vous rappeler au moment où vous allez porter un jugement sur la façon dont nous l'avons exécuté.

La déclaration ministérielle disait : « Sur le problème royal, aucun accord fondamental n'a pu être réalisé. Chacune des deux parties reste donc sur ses positions. Aucune des deux ne demande à l'autre un abandon quelconque de ses convictions. La question royale ne peut donc être résolue à l'heure présente; mais le gouvernement a conscience qu'il se doit de promouvoir un accord entre les partis en vue d'arriver à une solution, qui ne peut se concevoir que dans le respect de nos institutions nationales. »

Cette déclaration était conforme à la réalité politique. Elle était prudente et loyale. Elle constatait la divergence fondamentale qui existait entre les deux ailes de la majorité; elle soulignait que nous n'avions pas de solution immédiate et définitive de la question; elle contenait une seule promesse, — je souligne ce point, — c'est de mettre à un moment déterminé les partis en présence pour essayer de trouver une solution. Je dis bien « les partis », et je crois qu'à cet égard il n'y a pas entre M. Buset et moi-même une divergence de vues.

Quand on dit « mettre d'accord les partis », cela veut dire qu'il faut espérer qu'un jour l'ensemble du parlement se mettra d'accord sur la solution à donner au problème royal. Bien entendu, il serait nécessaire de consulter à propos d'une solution éventuelle non seulement les partis de la majorité, mais aussi ceux de la minorité.

Je suppose d'ailleurs que lorsque le parti libéral déclare que c'est aux partis de la majorité de se mettre d'accord sur une solution du problème, il entend dire que cette question doit être « débroussaillée » d'abord par les partis de la majorité pour être ensuite soumise au parlement.

M. Devèze. — C'est tout à fait exact.

M. Demoitelle. — Il ne ment jamais.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — La question qui se pose étant donc bien placée dans son cadre, il s'agit de savoir si nous avons fait ce que nous avions promis.

On parle de confiance ou de méfiance qui sera exprimée tout à l'heure à l'égard du gouvernement. Nous réclamons nous-mêmes que le débat se termine dans une atmosphère de clarté absolue. Vous nous accorderez votre confiance ou vous ne l'accorderez pas, suivant que j'aurai démontré que le gouvernement a appliqué loyalement ou non le pacte que vous avez accepté les uns et les autres.

Deux événements importants se sont produits qui nous ont forcé d'examiner notre déclaration ministérielle et d'essayer de l'adapter : la commission Servais a établi ses rapports et M. Pierlot a publié dans le *Soir* une longue série d'articles. Quand ces rapports ont été publiés et que ces articles ont paru, les membres du gouvernement, qui en cette matière ont gardé entre eux un contact étroit, ont essayé de résoudre les uns et les autres la question qui se pose, dans un esprit de bonne volonté et de loyauté auquel je me plais à rendre hommage.

Ils ont estimé que l'hypothèse prévue par la déclaration ministérielle s'était réalisée. Et qu'étant donné ces explications importantes sans doute, ces publications d'un grand nombre de documents, dont certains pouvaient être ignorés ou méconnus par une grande partie de l'opinion publique, il était temps de voir s'il y avait possibilité de rapprocher les partis et de chercher ensemble une solution au problème royal. Mes collègues du gouvernement m'ont alors confié la mission de voir s'il y avait quelque chose de nouveau et de chercher ce qui aurait pu être obtenu dans ce domaine. J'ai consulté les quatre partis politiques de cette assemblée. Et vous savez, messieurs, que j'ai dû constater (ce n'est en rien une révélation, car les partis politiques avaient fait les communiqués nécessaires) que leurs positions n'avaient pas changé. C'est-à-dire que les communistes, les libéraux et les socialistes continuaient à considérer, avec des nuances et des modalités dans la forme, qu'il valait mieux que le Roi s'effaçât ou abdiquât, tandis que le P. S. C. maintenait avec une grande force sa volonté de voir le Roi revenir en Belgique et reprendre place sur le trône.

Messieurs, le gouvernement, devant ces réponses qui ne pouvaient donner lieu à aucune discussion, aurait pu considérer que, dans le cadre du problème gouvernemental, sa mission était momentanément terminée. Il aurait pu prendre acte de cette espèce de procès-verbal de carence; constater que les documents nouveaux apportés au problème n'avaient rien changé à la situation; que, par conséquent, la tentative de rapprochement avait abouti à un échec et qu'au mois de juillet comme au mois de mars, il n'y avait pas de possibilité de trouver une solution au problème royal. Je crois que si j'étais venu vous exposer à ce moment cet échec comme je suis amené à le faire aujourd'hui, personne ne m'aurait fait un grief de n'avoir, pas plus en été qu'au printemps, trouvé la possibilité de terminer ce différend.

Cependant, messieurs, le gouvernement n'a pas voulu limiter ses efforts à ce qui avait été fait. Quel qu'il ait été l'aspect des questions politiques, le gouvernement a cru, et j'étais d'accord avec mes collègues sur ce point, qu'il y avait peut-être certains éléments — oh! extrêmement faibles, mais que nous devions cependant retenir et souligner — qui indiquaient non point la possibilité d'une solution fondamentale proche et définitive, mais peut-être celle d'arriver à des solutions provisoires et à une atmosphère d'apaisement. Et le gouvernement s'est accroché à ces quelques éléments, que je disais bien fragiles. Il l'a fait parce qu'il a conscience de la gravité du problème; parce qu'il sait qu'il aussi longtemps que la question n'est pas résolue complètement, elle constitue un lourd handicap qui continue à peser sur la situation de la Belgique, et spécialement sur sa situation dans l'avenir. Les ministres se sont donc trouvés unanimes pour me confier une nouvelle mission.

Ils m'ont dit : « Sur la base de ces quelques éléments favorables, de cette petite lueur qui brille dans ces réponses, qui, à première vue, paraissent tout à fait inconciliables, essayez de faire un effort nouveau. » Ils m'ont fait une confiance qui m'honore et dont je les remercie. Ils m'ont donné carte blanche pour essayer de conduire les négociations.

J'ai d'abord essayé de trouver un messenger que j'aurais pu envoyer auprès du Roi en vue de lui confier les idées que j'avais personnellement sur la situation. J'ai dû renoncer à cette méthode. Et c'est alors que j'ai pris une responsabilité, sans être couvert par personne, ni par mon parti ni par mes collègues du gouvernement.

J'ai décidé d'écrire au Roi. Messieurs, il faut parfois qu'un premier ministre prenne certaines responsabilités. Il doit pouvoir courir certains risques, sachant d'ailleurs qu'il y a toujours une sanction aux initiatives trop audacieuses qu'il pourrait prendre, notamment le désaveu par le parlement, auquel il doit rendre compte de ses actions. J'ai pensé que le risque n'était pas trop grand et que la responsabilité pouvait être assumée. J'ai donc écrit une lettre personnelle au Roi, dans laquelle j'ai fait le récit des consultations auxquelles j'avais procédé. J'ai été forcé de conclure de ces consultations qu'aucune solution définitive ne pouvait être trouvée en ce moment, puisque les deux partis de la majorité étaient encore sur des positions inconciliables, les uns réclamant l'abdication, les autres le retour.

Prenant mes responsabilités sur une échelle un peu plus large, j'ai cru pouvoir terminer ma lettre au Roi en lui disant, mais en mon nom personnel, donc ni au nom de mon parti ni en celui de mes collègues du gouvernement que je préside, que j'allais me permettre de lui expliquer comment j'entrevois certaines solutions provisoires qui auraient pu être prises et qui auraient eu comme premier et peut-être comme seul effet de détendre l'atmosphère et de permettre qu'un jour, le fond du débat fût abordé et discuté dans les meilleures conditions.

Le Roi répondit à ma communication. Cette réponse ne pouvait pas non plus faire naître en moi, immédiatement, un espoir démesuré. Mais elle ne constituait cependant pas une fin de non-recevoir. Elle impliquait — tout au moins c'est ainsi que je comprends mon devoir — la nécessité de poursuivre les pourparlers. Ces derniers sont, vous le devinez, extrêmement difficiles et délicats, tant ils posent des questions de toute sorte.

Le 20 novembre, à la veille de mon départ pour Berne, j'ai annoncé à mes collègues que j'avais reçu réponse à la démarche que j'avais faite et que je leur ferais rapport le vendredi suivant, 28 novembre.

Sur ce est intervenu ce qu'on appelle le congrès du Heysel. Messieurs, pas un seul instant l'idée ne me vient de contester aux participants de ce congrès leur droit indiscutable de se réunir et de manifester leurs opinions, ni de mettre en doute les intentions de ceux qui se sont réunis au Centenaire. Cependant, puis-je faire remarquer que je ne pense pas que c'est par des manifestations de cette sorte et par une procédure ainsi conduite que nous arriverons au résultat que nous souhaitons? Je n'aurais pas de peine à démontrer cette affirmation en indiquant qu'il faut bien constater que cette manifestation est à l'origine des difficultés devant lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui et de la reprise de polémiques absolument inutiles et particulièrement irritantes.

Quand je suis rentré de Berne, le lundi 24, je me suis vite rendu compte que les discours qui avaient été prononcés au congrès du Heysel et les ordres du jour qui y avaient été pris devaient nécessairement avoir une suite parlementaire et créer des difficultés au gouvernement. J'ai cru que la bonne tactique était — vous me pardonnerez ce terme militaire, mais qui n'a rien d'agressif dans ma bouche — de prendre l'offensive et de vaincre le plus rapidement possible les difficultés qui étaient nées. J'ai réuni mes collègues et je leur ai dit : « Nous allons certainement faire l'objet d'une interpellation. Nous allons devoir nous expliquer sur l'évolution du problème royal, soit que l'un des partisans ou l'un des participants du congrès du Heysel veuille porter à la tribune parlementaire les conclusions de ce congrès, soit que dans une autre Chambre quelqu'un qui n'appartient pas aux partis de la majorité saisisse cette occasion pour lui créer quelques ennuis. Il est certain que nous allons être dans l'obligation de dire quelque chose, et nous devrions donc nous mettre d'accord sur les termes que nous allons employer pour répondre à l'interpellation que j'appréhende. »

Mes collègues ont toujours été d'accord pour approuver cette façon de voir et m'ont chargé de rédiger la déclaration que je lirais au nom du gouvernement si l'interpellation que je pressentais avait lieu.

Le 5 décembre, au cours de deux conseils des ministres, nous avons mis au point cette déclaration qui faisait devant le parlement et l'opinion publique le point sur la situation actuelle du problème royal. Je n'hésite pas à dire aussi que j'essayais de créer cette atmosphère meilleure, qui me paraît être la première condition pour qu'on puisse discuter de ce grave problème dans le pays. J'ajoute que cette déclaration devait être soumise aux deux partis respectifs de la majorité, et c'est ce que nous nous proposons de faire le lundi 8 décembre. Dimanche, l'Agence Belga a publié le texte du discours prononcé par le Roi à Prégny, lors de la réception des membres qui étaient venus lui apporter les décisions du congrès. Réunis en conseil le lundi 8, nous avons constaté qu'étant donné ce discours, la déclaration que nous avions préparée ne répondait plus à la situation politique. Permettez-moi de vous dire, toujours avec la même netteté et avec la même franchise, — bien que je me rende

compte que je suis arrivé ici au passage le plus difficile des explications qui pourraient ne pas plaire aux deux partis de la majorité, — que nous avons estimé que cette déclaration faite par le Roi à Pregny et publiée par les journaux rendait, je le répète, impossible la déclaration que nous avions préparée. Pourquoi? Parce que, venant après celle du Roi, elle risquait de provoquer dans le pays soit de faux espoirs, soit de fausses inquiétudes. Elle pouvait faire croire qu'en réalité, le pays était placé devant un scénario qui aurait été médité et organisé entre le Roi et le gouvernement; elle aurait pu, nous en avons été convaincus, produire des équivoques et des quiproquos. Et au lieu d'aider à la clarté de la situation, elle l'aurait rendue plus confuse. Enfin, messieurs, — et ici, c'est à la droite que je parle, — la déclaration de Pregny a montré, tout au moins au parti socialiste, que dans la façon dont on comprend le problème royal subsistait une terrible équivoque qui rendait impossible une déclaration commune des membres du gouvernement.

La déclaration de Pregny — je le dis avec tout le respect qui se doit au Roi — et les circonstances m'obligent, je le regrette, non pas à polémiquer avec le Roi, — personne ne le croira, — mais à faire certaines observations sur un texte communiqué par les journaux. Je tiens à dire que les ministres socialistes, interprétant, ils en étaient sûrs, les pensées du parti socialiste, ont été fort impressionnés quand ils ont vu que le Roi était prêt, lorsqu'il aura été publiquement déclaré que rien n'a jamais entaché l'honneur du chef de la dynastie, à remonter sur le trône. Ils ont été impressionnés par cette idée, car à leurs yeux ce n'est pas du tout comme cela que se pose en Belgique la question royale. Je pourrais reprendre ici presque textuellement les paroles prononcées par l'honorable M. Buset lorsqu'il a dit que « même si cette déclaration était faite, — celle que le Roi sollicite ou exige, — le problème royal ne serait en rien réglé ».

Peut-être que tout de même ce débat parlementaire aura eu parmi d'autres avantages celui de me permettre d'expliquer encore une fois à ceux qui ne l'auraient pas bien compris quelle est la portée exacte des reproches que certains font au Roi en Belgique. J'ai toujours, en ce qui me concerne, et je crois qu'en parlant comme je l'ai fait, j'ai exprimé l'opinion de la grande majorité de ceux qui sont hostiles au retour du Roi, expliqué que le problème qui se pose à nous n'est pas le problème de l'honneur du Roi. Je fais cette déclaration, laissez-moi vous le dire, avec d'autant plus de force, que je l'ai faite à plusieurs reprises antérieurement. Dans les multiples discours que j'ai prononcés, j'ai déjà établi cette distinction. Au Sénat, en novembre 1945, je disais : « Il ne s'agit pas de cela, messieurs. Il ne s'agit pas, pour le moment, je le répète encore une fois avec une réelle émotion, parce que je sens se préciser petit à petit le danger de juger un homme. Il ne s'agit pas de savoir quelles étaient ses intentions, s'il a été de bonne ou de mauvaise foi. Il s'agit d'un débat politique qui oppose deux conceptions politiques différentes. Quand nous discutons entre nous, entre conservateurs et avancés, entre catholiques et socialistes, une question quelconque du domaine politique général, jamais, — et je crois que c'est une règle que M. le président ferait observer, — jamais la bonne foi ou les intentions de l'adversaire ne peuvent être mises en doute. »

Dans le même discours, je m'exprimais ainsi (voyez quelques pages plus loin du *Compte rendu analytique*) :

« Je ne sais pas si j'ai tort en essayant à la fois de comprendre votre point de vue et celui du Roi, mais j'aime mieux être tout à fait sincère et je crois que le Roi a été de bonne foi; il a cru qu'il pouvait faire cette politique, et je vais jusqu'à dire qu'il a cru qu'elle était utile à son pays, mais c'était une politique fautive, néfaste, et ce qui la juge, messieurs, c'est qu'elle a fait faillite.

» Dès lors, la question qui se pose n'est pas de savoir quel degré de respect et quel degré d'affection nous gardons pour le Roi. La question qui se pose est, je le répète encore, d'ordre purement politique. »

Eh bien, c'est cela que je voudrais que vous compreniez : que nous faisons tous les efforts possibles pour que les débats ne glissent pas dans une querelle personnelle qui mettrait en cause l'honneur du chef de la dynastie.

Je répète avec force qu'en ce qui me concerne, je suis convaincu que ce n'est pas le point essentiel qui nous divise, mais que c'est un problème d'ordre politique. Il y a un certain nombre de Belges qui trouvent que le Roi a mal interprété les articles de la Constitution, qu'il n'a pas eu la conception que nous aurions voulu qu'il eût de nos devoirs vis-à-vis de nos alliés et que certaines attitudes politiques qu'il a prises pendant la guerre n'étaient pas celles que nous aurions voulu lui voir adopter.

Voilà, messieurs, le débat. On peut différer d'opinion sur un point comme celui-là sans mettre en doute les intentions et la bonne foi. Mais je le répète : quand d'un côté on nous présente le problème royal comme un problème personnel, comme un problème d'honneur, d'intentions de bonne volonté, nous sommes forcés de vous répondre : « Ce n'est pas là le terrain sur lequel nous

voulons nous placer. » Et même si nous parvenions un jour à trouver entre nous une formule qui couvre ce terrain-là, le problème royal n'aurait pas fait un pas en Belgique et sa solution serait encore aussi lointaine qu'elle l'est à l'heure actuelle.

Et c'est parce que tout cela est arrivé à un moment où nous voulions faire notre déclaration que nous avons pensé que, dans ces conditions, il nous était impossible de la faire sans mettre les choses au point.

Bien entendu, messieurs, quand je dis que certains n'admettent pas cette attitude politique du Roi, je n'ai pas besoin de souligner qu'au sein du conseil des ministres, je parle pour les ministres socialistes, et non pas pour les ministres sociaux chrétiens, qui, tout en reconnaissant l'existence de ce différend, ne partagent pas sur le fond nos intentions et nos convictions.

Après l'historique que je vous ai fait de la question royale, voilà, messieurs, quelle est la question qui se pose aujourd'hui à la majorité : « Le gouvernement a-t-il appliqué loyalement le contrat qui nous unit? »

Messieurs, si vous votiez la méfiance au gouvernement, si vous estimiez que ces explications sont insuffisantes, cela voudrait dire que nous n'avons pas compris la déclaration ministérielle de la même façon. Et pourtant, me semble-t-il, les ministres ont été suffisamment clairs dans leurs explications.

Je crois pouvoir dire que j'ai démontré que nous avons exécuté loyalement et complètement la déclaration ministérielle et que si un reproche pouvait nous être fait, c'est que nous sommes allés peut-être un peu au delà du cadre très strict que nous nous étions fixé.

Dès lors, il ne peut pas, me semble-t-il, y avoir de conflit. Ou bien nous devons déclarer que nous nous étions mal compris, ou bien reconnaître qu'en réalité, — et quant à moi, je n'en fais aucun reproche à personne, — certains ont constaté, par suite d'événements nouveaux ou de publications nouvelles, qu'ils ne pouvaient pas maintenir la position sur laquelle ils avaient marqué leur accord au mois de mars dernier.

Ce que je vous demande, messieurs, en termes très formels et très nets, c'est de dire qu'en ce qui concerne l'application de la déclaration ministérielle, nous avons été fidèles à la promesse que nous avons faite; c'est de déclarer, sans ambages et sans équivoque, que, sur ce point, comme sur d'autres, vous nous gardez votre confiance. Cette confiance, il nous la faut. Il nous la faut d'abord dans la question royale. Quels que soient les incidents de ces derniers jours, je ne considère pas que nos efforts soient terminés ni notre tâche interrompue. Abandonnant le congrès du Heysel, abandonnant le discours de Pregny, je compte reprendre la tâche au point où je l'avais laissée. Mais je continue à promettre, avec la même fermeté, au parlement et aux partis, que je ne prendrai aucun engagement sans m'être assuré au préalable de leur approbation et de leur concours.

Messieurs, vous devez nous faire confiance même dans ce domaine-là, parce qu'il n'y a pour nous qu'un gouvernement qui puisse trouver un jour le terrain sur lequel l'entente se fera. Je répète avec fermeté ce que j'ai déjà dit à maintes reprises : je ne fais à personne, pas plus aujourd'hui qu'au mois de mars, la promesse de pouvoir apporter à bref délai une solution fondamentale sur la question royale. Le but actuel de mes efforts et celui de mes collègues, c'est de trouver éventuellement certaines formules transitoires et apaisantes qui permettent aux négociations de continuer.

C'est tout ce que j'ai à vous dire sur la question royale et c'est d'ailleurs tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui. Il me serait facile de faire un couplet sur la nécessité de maintenir au pouvoir ce gouvernement. Ce couplet, je vous l'épargne. Vous savez que je crois à la nécessité de l'accord entre les socialistes et les sociaux chrétiens. Vous savez que je crois en la nécessité de la stabilité gouvernementale.

Nous avons de grands problèmes à résoudre ensemble et ce serait grave pour le pays si la stabilité gouvernementale se voyait renversée aujourd'hui et si chacun des partis reprenait sa propre marche.

Je ne veux pas exagérer ni essayer de vous attendrir. Je ne veux pas faire appel à votre fidélité. Mais je crois pouvoir dire, au nom de mes collègues du gouvernement tout entier : « Nous avons été loyaux dans l'exécution de la déclaration ministérielle; nous attendons une confiance loyale des deux partis de notre majorité. » (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De heer voorzitter. — Dit debat zal vermoedelijk aanleiding geven tot een dagorde. Ik vrees nochtans dat het debat te lang zou kunnen duren om vandaag nog te stemmen. Zou de Kamer niet verkiezen de stemming morgen namiddag te doen plaats grijpen? Wij hebben trouwens ook te stemmen over vijf ontwerpen waarvan de bespreking is geëindigd en die in dezelfde zitting ter stemming zouden kunnen worden gelegd.

Le débat en cours donnera évidemment lieu au dépôt d'un ordre du jour. Le gouvernement a demandé un vote de confiance. Cet ordre du jour devra sans doute être voté par appel nominal. Mais je présume que le débat pourrait se prolonger trop tard pour que nous puissions encore voter aujourd'hui. La Chambre ne préférerait-elle pas de fixer ce vote à demain?

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je m'inclinerai devant le désir de la Chambre. Je lui demanderai cependant de voter aujourd'hui. Un débat de ce genre doit être terminé définitivement le même jour.

M. le président. — Je n'y fais pas obstacle, mais, dans ce cas, il faudra que les membres restent en séance jusqu'au moment où l'appel nominal aura lieu.

Je signale au surplus qu'il y aura deux votes par appel nominal, d'abord celui sur l'ordre du jour, ensuite l'appel sur les différents projets qui figurent au bulletin qui vous a été distribué. Il est donc entendu que nous en terminerons avant de nous séparer.

Het woord is aan de heer De Schryver.

De heer De Schryver (op het spreekgestoelte). — Mevrouwen, mijn heren, het debat van vandaag heeft een nationaal karakter en ik zal me ook beurtelings in onze beide nationale talen uitdrukken, zonder nochtans dat wat ik in het Frans zal zeggen een vertaling zou zijn van wat ik in het Nederlands zal mededelen.

Wij hebben vandaag een interpellatie gehoord van de achtbare heer Buset, een serie vragen waarvan het grootste gedeelte niet gericht was tot de regering, maar tot de christelijke volkspartij. Ik zal op die vragen antwoorden, zodat ik me beschouw als zijnde in grote mate de geïnterpelleerde vandaag.

Ik zou zeker kunnen zeggen: dat is niet parlementair. Het zal het niet doen, ik zal kort en bondig van antwoord dienen.

De achtbare heer eerste-minister heeft insgelijks verklaringen afgelegd omtrent de uitvoering van de regeringsverklaring. Ik meen dat hetgeen hij ons medegedeeld heeft ons ook zal nopen tot het nemen van een klare en duidelijke positie.

Het weze mij veroorloofd het volgende te zeggen: de christelijke volkspartij heeft in haar programma van Kerstdag 1945 haar positie ten aanzien van het koningsvraagstuk vastgelegd.

Onze bondgenoten in de regering hebben vandaag voor de zoveelste maal gezegd dat zij niet zouden afwijken van hun programma. De christelijke volkspartij zal ook geen duimbreed afwijken van het hare. Wij zijn klaar in dit opzicht.

De eerste-minister en de leden van de regering hebben in de regeringsverklaring vastgesteld dat de beide regeringspartijen fundamenteel verschillen omtrent de oplossing van de koningskwesitie. Vandaag nog hebben wij geconstateerd dat dit fundamenteel verschil blijft voortbestaan.

Ik herhaal het met klem: de C. V. P. behoudt ten volle de positie vastgelegd in haar Kerstprogramma 1945, welke zij herhaaldt maken heeft uiteengezet. (Applaus op de banken van de C. V. P.)

Doch, de achtbare heer eerste-minister heeft ons gezegd — ik zal eerst dat gedeelte aanpakken — dat hij grote inspanningen had gedaan, tijdens de laatste maanden, om uiting te geven aan de verplichting door de regering op zich genomen in de regeringsverklaring. Hij heeft getracht een beter atmosfeer te scheppen rondom het koningsvraagstuk, opdat een oplossing eerstdaags zou mogelijk zijn. Ik betuig hem daarvoor de dank van de C. V. P. en ik betuig dezelfde dank aan al de ministers, want ik ben overtuigd dat onze collega's in de ministerraad er veel toe hebben bijgedragen om een rustiger atmosfeer rond het vraagstuk te scheppen, ten einde een oplossing ernstig te onderzoeken.

Ik dank de heer eerste-minister en namens de C. V. P. zeg ik: de heer Spaak heeft de eerste stap gedaan om de verplichting op zich genomen tijdens de debatten van Maart jl. te trachten tot een goed einde te leiden. Het spijt ons echter dat het aan de eerste-minister niet mogelijk is geweest vandaag meer te brengen dan wat hij gezegd heeft. Het zal straks in mijn Franse tussenkomst de gelegenheid hebben om op zekere van die aspecten te wijzen.

Welhoe, er is toch iets waarover heel het land inlicht is? Dank zij het initiatief van de heer Spaak, dank zij de discussies op vriendelijke wijze gevoerd in de ministerraad, dank zij een brief door de heer Spaak gericht tot de Koning, heeft de ministerraad zich akkoord verklaard omtrent het essentiële van wat aan het land thans zou kunnen worden medegedeeld: de bladen hebben ons dit medegedeeld dat verleden Vrijdag de ministerraad akkoord was omtrent het voornaamste van een verklaring waarin zou worden vastgesteld dat de hoge bedoelingen en de vaderlandslievende houding van de Koning buiten discussie staan, dat de eer van de Koning, als ik me zo uitdrukken mag, gaaf is gebleven. Bij dezelfde verklaring zou iets gezegd worden zijn omtrent de interpretatie van zekere daden van de Koning, dat er omtrent de politieke interpretatie gegeven aan zekere artikelen van de Grondwet een conflict bestaat, daar de enen menen dat de Koning grondwettelijk goed heeft gehandeld en de anderen niet deze zienswijze delen.

Wel, het spijt me — en het is wat ik moest mededelen — dat de regering die verklaring niet heeft kunnen doen. De eerste-minister heeft zoeven gezegd waarom. Eerlijk gezegd, geloof ik niet dat er een grondige reden ontstaan is welke het aan de regering onmogelijk maakte die verklaring af te leggen.

Zeker, het verschijnen van het antwoord van de Koning aan de delegatie van het congres van de Heysel heeft er aanleiding toe gegeven, bij sommigen, te denken dat dit antwoord zou gepubliceerd zijn om de verklaring van de regering te ontzenuwen en de echte betekenis ervan te verminderen. Maar dat is toch maar voor de enen een vermoeden en voor de anderen is het maar een hypothese. Ik sta er op, en dat is essentieel, dat wat de Koning geantwoord heeft aan een delegatie, niet van het parlement, ook niet van een politieke partij, maar van een congres, van een manifestatie, niet afwijkt van wat de Koning vroeger zegde, en namelijk van wat hij verklaarde in de boodschap op 14 Juli 1945 gericht tot de Prins-Regent. In die boodschap zegde de Koning uitdrukkelijk het volgende, en ik meen dat ik dat moet herinneren, om aan te tonen dat men niet mag beweren dat de Koning aan de delegatie, bij wijze van dankbetuiging voor het adres dat hem aangeboden werd, iets zou gezegd hebben dat op het volgende zou neerkomen: Zodra de regering omtrent mijn eer een verklaring zal afgelegd hebben, zal ik automatisch in het land terugkomen.

De Koning heeft verklaard in zijn boodschap van 14 Juli 1945 tot de Prins-Regent gericht: « Het ligt geen ogenblik in mijn bedoeling mij aan mijn land op te dringen.

» Sedert de aanvang van mijn regering heb ik geen andere zorg gekend dan die om het algemeen welzijn. Mijn persoon is hierbij van geen tel, en zo ik de overtuiging bezat dat mijn troonsafstand aan de nationale wil zou beantwoorden, zou ik geen ogenblik aarzelen mij er bij neer te leggen.

» Doch, terwijl deze parlementaire oppositie tegen mij tot uiting kwam, bereikten mij eensluitende inlichtingen waaruit bleek dat een belangrijke meerderheid in het land mijn terugkomst eiste.

» Kon ik mij, onder die omstandigheden, door troonsafstand onttrekken aan de plicht die mij door de eed welke ik bij mijn troonsbestijging heb afgelegd, wordt opgedragen? » En dan verder:

« Ik heb besloten mij neer te leggen bij de wijze voorzien door onze instellingen. Maar ik verlang plechtig te bevestigen dat slechts de nationale wil mij er toe zou kunnen brengen afstand te doen van de hoge taak van Koning der Belgen, die mij door de ratie werd toegekend.

» Ik ben ervan overtuigd dat ik deze taak zonder falen heb uitgevoerd met de enige bekommernis het heil van mijn volk te behartigen en ik ga er fier op dat ik zijn lot zowel in de goede als in de kwade dagen heb willen delen.

» Ik had gehoopt dat het mij zou gegeven zijn de onuitsprekelijke vrede te smaken opnieuw vrij te zijn in België, bevrijd door de heldhaftige strijdkrachten van het verzet en door de roemrijke legers van onze bondgenoten. De omstandigheden hebben er anders over beslist.

» Met het doel de gemoederen te bedaren, zie ik er van af in het land terug te keren alvorens een nationale raadpleging heeft kunnen plaats hebben. »

Welnu, wij kunnen het antwoord door de Koning gegeven aan de delegatie verleden Donderdag 4 December niet afscheiden van de zeer plechtige verklaring door de Vorst afgelegd in 1945. Ik ben dus de mening toegedaan dat men ten onrechte in dit kort antwoord een reden zou zoeken om te beweren dat die verklaring plechtig afgelegd tot dubbelzinnigheid aanleiding kan geven.

Wat mij essentieel blijkt op dit ogenblik, nadat wij gezegd hebben welke onze positie is, is dat wij herinneren aan de verklaring van de Koning, die de juiste toedracht geeft van de denkwijze van de Vorst, want wij weten niet dat de Koning zijn houding zou hebben veranderd. Het blijkt overigens uit hetgeen de eerste-minister daar straks heeft gezegd: heel dit debat, dit droevig debat omtrent de koningskwesitie, mag zich niet stellen op het terrein van de eer van de Koning.

Wij bevestigen wat steeds het standpunt is geweest van de C. V. P., namelijk dat geen verwijt aan de Koning kan gedaan worden wat zijn eer betreft. De vorm welke de achtbare eerste-minister gebruikte is een negatieve vorm: hij zegde dat het debat zich stelt op het politiek terrein en niet op het terrein van de eer van de Koning, en hij herhaalde verklaringen welke hij vroeger vóór de Kamers aflegde.

Ik meen daaruit te mogen en te moeten afleiden dat, in de grond, de eerste-minister en de regering wel akkoord zijn met ons en met velen om buiten het debat te plaatsen: de eer van de Koning, de vaderlandse bedoelingen van de Koning en het hoge inzicht dat hij had van zijn ambt. Dat is, mevrouwen, mijne heren, een belangrijk iets dat wij hier vandaag plechtig kunnen verklaren en over hetwelk, naar mijn mening, er werkelijk instemming bij velen bestaat. Dat die instemming Vrijdag niet is kunnen geschieden op de wijze welke wij hadden verhoopt, daaromtrent blijf ik mijn spijt uitdrukken. Maar dat is maar een vorm; voor wat de grond van de zaak betreft, constateren wij vandaag dat wij akkoord zijn om al

wat de eer van de Koning betreft buiten dit debat omtrent de koningskwestie te laten, omdat die eer voor ons gaaf en ongeschonden is gebleven.

Als wij daarover wel akkoord zijn, moet ik herhalen dat de atmosfeer grotendeels zou worden opgeklaard en dat wij dan ook met veel meer kalmte en veel meer koelbloedigheid de verschillende andere aspecten van het koningsvraagstuk kunnen bekijken.

M. Buset. — Ne prenez pas notre silence pour une approbation. (*Interruptions diverses.*)

De heer De Schryver. — Ik meen dat de sprekers die mij zijn voorafgegaan, gezegd hebben dat zij vandaag zouden spreken op een klare manier en dat zij zich ook op een gematigde wijze zouden uitdrukken. Ik geloof wel dat ik mij op een gematigde wijze heb uitgedrukt en zeer klaar ben geweest. Ik heb de gevoelens van de C. V. P. vertolkt en heb gezegd wat ik meen, en wat ik heb aangehaald, wordt in het land in brede kringen erkend. Ik maak de scheiding tussen wat genoemd wordt het politiek debat, de interpretatie van zekere feiten en, anderzijds, hetgeen de intenties en de eer van de Koning betreft.

M. Buset. — C'est votre opinion, ce n'est pas la nôtre.

De heer De Schryver. — Omtrent het fundamentele wat u, mijnheer Buset, en wat ik zelf hebben gezegd, blijven wij akkoord. De beide partijen verschillen grondig omtrent hun opvattingen inzake de oplossing van de koningskwestie. Dat is het feit.

Messieurs, l'honorable M. Buset, en d'abord une demande d'interpellation à la Chambre, a provoqué aujourd'hui un débat au sujet de la partie de la déclaration gouvernementale qui concerne la question royale.

Le gouvernement, lorsqu'il s'est constitué en mars dernier, a constaté que les deux partis de la majorité différaient profondément en ce qui concerne la solution de la question royale. Le gouvernement a constaté que c'étaient des positions que les deux partis avaient adoptées depuis longtemps et que ces positions étaient suffisamment connues de l'un comme de l'autre.

Le gouvernement ne s'est engagé qu'à une chose seulement : à rechercher dans la mesure du possible une entente entre les partis quant à la solution à apporter à la question royale. Aujourd'hui, l'honorable premier ministre a bien voulu nous exposer ce qu'il avait fait dans cette direction, et tout à l'heure, je l'ai dit en néerlandais et je le répète volontiers, le P. S. C. entend remercier le gouvernement et le premier ministre pour les efforts qui ont été faits en vue de rasséréner l'atmosphère et de chercher un terrain d'entente dans la question royale.

C'est ainsi que les déclarations que nous a faites le premier ministre, relatives à l'initiative dont il nous a fait part, ont été très bien reçues sur nos bancs. Le premier ministre a loyalement constaté que, quant à la solution finale, il ne voyait pas le moyen de rapprocher les deux points de vue, — celui du P. S. B. et celui du P. S. C., — mais qu'en attendant, il tâchait d'opérer certains rapprochements, et notamment que dans cette question tellement délicate, il voulait provoquer une détente de l'atmosphère.

Je viens d'expliquer d'ailleurs que je crois que c'est à tort que certains ont pu penser que la réponse faite par le Roi, il y a quelques jours, à Pregny, différait de la position prise par le Roi il y a deux ans déjà.

En tout cas, je n'ai pas compris différemment la déclaration de Pregny de 1947 de la lettre que le Roi a envoyée au Régent le 14 juillet 1945 et dans laquelle il dit — c'est un document pesé, remis d'une façon solennelle en présence de ministres et d'autres personnalités — : « Il n'entre pas un instant dans mes intentions de m'imposer au pays. »

Alors, le texte continue longuement, ainsi que je viens de le lire en néerlandais, pour se terminer par ceci : « Dans une pensée d'apaisement, je renonce à rentrer au pays avant qu'une consultation nationale ait pu avoir lieu. Je demande à tous ceux qui m'ont conservé leur confiance et attendent mon retour de s'incliner devant ma décision et de s'unir autour du Régent pour le plus grand bien du pays et de la dynastie. »

Messieurs, je regrette que le gouvernement n'ait pas été en état, la semaine dernière, de nous faire la déclaration annoncée par la presse, mais les déclarations que le premier ministre a faites, tout à l'heure nous prouvent que le débat, s'il doit encore s'engager dans cette Chambre, sera engagé uniquement sur le terrain des conflits d'interprétation et des conflits politiques.

M. Piérard. — Il n'a jamais porté sur une autre chose. Relisez les débats! On a été très formel et très précis.

M. De Schryver. — Je remercie M. Piérard de sa déclaration.

M. Piérard. — C'est une chose acceptée depuis longtemps.

M. De Schryver. — Elle confirme ce que j'ai dit tout à l'heure en flamand et ce que j'allais dire en français, à savoir que, chez la majorité de nos habitants, et certainement aussi à la Chambre, — M. Piérard l'a rappelé, — les questions dont je viens de parler ne sont plus en discussion, l'honneur du Roi, ses hautes intentions, ne doivent plus faire l'objet d'un débat. (*Violentes protestations sur les bancs socialistes. — Colloques.*)

M. Piérard. — Vous n'avez pas à interpréter mon interruption. J'ai voulu marquer simplement que le débat porte sur un problème politique grave, comme le premier ministre l'a rappelé. (*La voix de l'orateur est couverte par le bruit de l'assemblée.*)

M. Gailly. — Si vous estimez qu'il a bien fait, ce n'est pas notre avis.

M. le président. — Je vous en prie, messieurs, ne mettez pas votre président à bout de patience.

M. Buset. — Nous demandons seulement que le pays sache que notre silence ne comporte aucune espèce d'adhésion.

M. Demany. — Quel beau ménage! (*Interruptions diverses.*)

M. le président. — Faites silence, je vous en prie, et laissez parler M. De Schryver.

M. De Schryver. — Je dois quelques explications à la Chambre au sujet de certains points soulevés par l'honorable M. Buset. Il a parlé, à plusieurs reprises, du congrès qui s'est tenu au Heysel et il a demandé si ce congrès était celui du parti social chrétien.

M. Buset. — Je n'ai pas demandé cela!

M. De Schryver. — Vous avez posé la question autrement, monsieur Buset, mais cela revient au même.

M. Buset. — Non! non! Vous vous préparez à répondre à côté de la question.

M. De Schryver. — Je vais vous répondre très clairement. Le congrès du Heysel n'est certainement pas un congrès du P. S. C. Ce n'était pas un congrès d'un parti politique.

M. Demuyter. — Ce congrès a été une gaffe. (*Rires.*)

M. Van Glabbeke. — Et les ministres P. S. C. étaient présents.

M. Heyman. — Et nous aussi. N'en avons-nous pas le droit?

M. le président. — Cessez donc vos interruptions.

La parole est à M. De Schryver.

M. De Schryver. — Le congrès du Heysel était une manifestation représentative de couches très importantes de la population qui entendaient manifester leur fidélité au Roi. Je répète que ce n'était pas un congrès du P. S. C. Celui-ci prend-t-il à son compte les déclarations faites au Heysel? Certainement si les déclarations ou une partie des déclarations sont couvertes par le programme du P. S. C.

L'honorable M. Buset nous a demandé si des déclarations faites au Heysel et qui portent sur des objets d'ordre gouvernemental peuvent avoir une répercussion sur notre conduite. Le P. S. C. répond que c'est lui seul, par son comité national et par ses parlementaires, qui doit se prononcer et qui se prononcera sur des questions d'ordre gouvernemental. Aucun autre organisme n'est qualifié à ce sujet.

Le P. S. C. estime, d'autre part, comme je viens de le dire, qu'il est essentiel que nous ayons toujours devant nous la déclaration faite en 1945 par le Roi et qui est contenue dans la lettre adressée au Régent.

Puisque tout à l'heure il a de nouveau été question de savoir ce que pensait la population belge, croyez-vous que ce soit vraiment déraisonnable de lui demander, non pas dans un referendum qui serait inconstitutionnel, mais de lui demander, au cours d'une consultation nationale, quel est son avis sur la question de savoir s'il faut oui ou non que le Roi reprenne l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles?

M. Gailly. — Lisez la Constitution.

M. De Schryver. — Nous la lisons et entendons y rester fidèles. Quand on objecte que notre point de vue ne représente pas suffisamment celui du pays, ceux qui pensent qu'il faut retourner à l'application de la Constitution, disent :

Pourquoi ne pas permettre à tous les citoyens, à toutes les citoyennes de ce pays de se prononcer? On ne pourrait tout de même pas soutenir que ce ne serait pas là un régime démocratique. (*Très bien! à droite. — Interruptions.*)

L'honorable M. Buset, continuant ses questions, nous a déclaré, non pas sous forme d'une question, mais sous forme d'une infirmation, une chose qu'il a prétendu ne pas vouloir dire, mais qu'il a dite quand même... Je pense que l'honorable M. Buset a voulu dire : « Nous n'avons pas peur du corps électoral. »

Messieurs, je puis vous déclarer que le parti social chrétien, lui non plus, n'a aucune peur du corps électoral. (*Vifs applaudissements sur les bancs de la droite.*)

Mais j'estime que ce serait une opération qui, en ce moment, serait inopportune et parfaitement inutile. (*Exclamations sur les bancs libéraux.*)

Les résultats d'une consultation électorale, je puis d'avance vous les donner : la composition de cette Chambre serait modifiée, mais elle ne serait pas profondément transformée et nous nous trouverions demain, après les opérations électorales, devant les mêmes problèmes essentiels que ceux que nous connaissons aujourd'hui.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Mais le pays se serait prononcé sur la question royale.

M. De Schryver. — Si vous voulez que le pays se prononce sur la question royale, acceptez alors une consultation nationale. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Sinon, il y aura toujours une confusion entre le programme général des partis et cette question importante d'ordre constitutionnel, qui doit être traitée et jugée à part. (*Très bien! à droite.*)

Messieurs, où en sommes-nous aujourd'hui? Au moment où le gouvernement s'apprêtait à faire une déclaration, il y a eu le fait, que je crois malencontreux, de la publication de la réponse du Roi.

M. Van Eynde. — Malencontreux, certes, mais voulu. (*Interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. De Schryver. — Je vous oppose le démenti le plus formel. Il n'y a eu aucune machination.

M. Van Eynde. — C'était voulu. (*Interruptions.*)

SUR LES BANCS DE LA DROITE : Parlez-nous plutôt de de Man. (*Interruptions.*)

M. De Schryver. — Cette lettre signifie-t-elle une modification de la position de principe que le Roi avait prise? Je suis certain que cette position de principe, prise en 1945, est encore celle d'aujourd'hui.

Le gouvernement nous a annoncé, par la bouche de l'honorable premier ministre, qu'il considère nécessaire et possible de continuer la tâche entreprise en ce qui concerne la partie de la déclaration gouvernementale visant la recherche d'une solution nationale. M. Spaak nous a dit : « J'ai fait un effort. » Le P. S. C., par ma bouche, déclare que nous approuvons ses efforts.

L'honorable premier ministre nous déclare vouloir continuer ces efforts. Je m'en félicite et je ne puis qu'encourager l'honorable premier ministre d'essayer de résoudre, d'une part, sa promesse faite dans la déclaration gouvernementale en ce qui concerne la question royale, d'autre part, les très importants problèmes qui sont également à l'ordre du jour et qui font l'objet d'autres passages de la déclaration ministérielle.

M. Buset. — Vous êtes en train de disloquer le gouvernement par votre déclaration.

M. De Schryver. — Pas du tout. Vous avez été clair tout à l'heure. J'espère l'avoir été autant que vous. (*Très bien! à droite et applaudissements.*)

Nous sommes d'accord sur tout ce qui est essentiel, et il serait extrêmement fâcheux qu'à l'occasion d'une question de forme, on trouvât dans cette question de forme même un prétexte pour mettre fin à une collaboration qui est indiquée par tous les grands problèmes du moment.

M. Buset. — Je répète que, par ce discours, vous contribuez à rendre probablement plus difficile la situation actuelle et que par là vous contribuez à disloquer le gouvernement.

M. De Schryver. — Je regrette que vous ne me comprenez pas.

M. Buset. — Non, je ne comprends pas.

M. De Schryver. — Je regrette, moi, non pas de m'exprimer avec clarté, mais de constater que vous ne voyez pas que je ne désire pas mettre fin à une collaboration, uniquement pour les motifs que vous avez indiqués aujourd'hui. Et je regretterais aussi de ne pas avoir compris ce qui se roue derrière les paroles que vous avez prononcées. (*Très bien! à droite.*)

M. Spinoy. — Votre discours permet à tous les P. S. C. léopoldistes de recommencer leur petit jeu tous les huit jours. Croyez-vous que le travail soit possible dans cette atmosphère?

M. Buset. — M. De Schryver a plaidé pour continuer dès demain toute cette agitation.

M. De Schryver. — Je répondrai à l'honorable M. Spinoy. Terminant, je crois pouvoir dire ceci : L'honorable M. Spinoy pense que le discours que je viens de prononcer pourrait amener une dislocation. Je lui demande pourquoi. Parce que, dit-il, les éléments léopoldistes vont y trouver suffisamment d'aliment pour continuer la campagne. Si cette campagne est purement constitutionnelle, si elle rappelle la position que le Roi lui-même a prise en 1945, félicitons-nous de ce débat. Jamais il ne pourrait être l'occasion d'une mésentente ni d'un malentendu quelconque, jamais il ne peut signifier que désormais nous n'avons plus le droit de dire ce qui est notre programme. Ce débat, pour la troisième fois, a prouvé que nous ne sommes pas d'accord sur la solution du problème royal; je crois que c'est là une évidence que nous savions déjà il y a des mois. Ce débat a démontré combien la question royale est délicate, combien nous avons intérêt à la maintenir au-dessus des partis et combien il y a lieu de ne plus suspecter les intentions de personne et commencer par ne plus suspecter celles que le Roi a eues au cours de la guerre. Nous aurons ensuite beaucoup de temps pour examiner les conséquences politiques de certains actes qui ont été faits. Mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Le débat d'aujourd'hui a prouvé que, de temps en temps, il est nécessaire de venir s'expliquer publiquement. Je suis certain que la franchise que nous y avons mise des deux côtés n'empêchera pas notre collaboration actuelle pour la solution des grands problèmes que nous pouvons résoudre ensemble. (*Les membres du P. S. C. debout, acclament longuement l'orateur.*)

M. le président. — La parole est à M. Marteaux.

M. Marteaux (à la tribune). — Notre position est connue, elle n'a pas changé depuis le jour où nous parvint la nouvelle de la libération de Léopold III.

Notre déclaration sera brève; elle sera, de plus, concrète.

Nous n'entendons rien dire qui soit de nature à envenimer le débat. En effet, nous ne sommes nullement désireux de faire le jeu des éléments les plus réactionnaires du P. S. C.

Et nous nous en tiendrons à ce qui, selon nous, constitue l'essentiel du problème.

1° Nul ne conteste sérieusement qu'au cours de la guerre tout au moins, Léopold III s'est trompé lourdement à plusieurs reprises sur des problèmes d'importance capitale pour la nation.

Il est clair que Léopold III est désormais incapable de se placer au-dessus des partis et de jouer le rôle d'arbitre entre ces partis, par conséquent, incapable de remplir son rôle de Roi constitutionnel.

Léopold III, quelles que puissent être ses intentions, ne saurait être désormais que le Roi d'un ou de certains partis. Il est un élément de discorde et de division entre les Belges. Sa présence sur le trône mettrait directement en danger l'unité du pays : c'est là l'élément déterminant de notre attitude.

Comme la très grande majorité des socialistes, comme beaucoup de libéraux, nous sommes, nous, communistes, partisans du régime républicain. Néanmoins, tenant compte des circonstances actuelles et désireux de ne rien faire qui puisse mettre en danger l'unité du pays, nous estimons qu'il est inopportun de poser en ce moment la question de la monarchie ou de la dynastie.

En effet, nous considérons que la monarchie constitue, dans la période historique présente, l'un des éléments importants du maintien de l'unité de la nation. C'est sur ce plan que nous posons le problème royal, et nous ne pouvons que regretter que les partisans du retour de Léopold III se soient laissés guider par des considérations d'un ordre beaucoup moins élevé.

Dès août 1945, des ministres catholiques, dont la plupart étaient cependant convaincus que l'effacement de Léopold III constituait la meilleure solution, furent obligés, par leur parti, de démissionner.

Léopold III était utilisé comme slogan électoraliste. Le P. S. C. espérait que l'exploitation de ce slogan lui permettrait de conquérir la majorité absolue. Les élections furent pour lui une déception. Il obtint environ 1 million de voix, alors que les autres partis, qui s'étaient prononcés nettement contre le retour de Léopold III, en totalisaient environ un million trois cent mille.

Le pays s'est donc prononcé : le problème royal pouvait être considéré comme résolu. Mais le P. S. C. ne l'entendit pas ainsi. Il ne put se résigner à s'incliner devant le verdict de la nation.

La question royale intéressa de moins en moins le pays, qui se rendait compte des intérêts peu reluisants qui se cachaient derrière cette agitation factice.

Nous avons vu certains éléments du P. S. C. — ce n'est pas par hasard qu'ils se recrutent en ordre principal au sein de l'aile réactionnaire de la droite catholique — se démener comme de beaux diables, en vue de ranimer l'enthousiasme de leurs troupes.

Je n'énumérerai pas tous les procédés auxquels ils eurent recours pour faire rebondir la question. Mais je tiens à souligner que, tout en critiquant certaines ouïssances, certaines inexactitudes, certaines erreurs de tactique dont se sont rendus coupables les léopoldistes irréductibles (*protestations à droite*), le P. S. C. s'est bien gardé de fournir un quelconque effort en vue de promouvoir la seule solution constructive et raisonnable : l'abdication de Léopold III.

C'est que la question royale constitue pour ce parti un paravent derrière lequel on essaie de cacher, tant bien que mal, les divergences profondes, les intérêts contradictoires qui s'affirment de plus en plus au sein du P. S. C.

D'autre part, cette question royale, constamment gardée en réserve, constitue un moyen excellent de chantage pour tenter d'arracher aux coéquipiers socialistes des concessions de plus en plus importantes dans divers domaines, parmi lesquels je citerai l'enseignement technique, les réformes de structure.

Dans certains milieux, nationaux aussi bien qu'internationaux, on manifeste un dangereux engouement pour le régime personnel et il est clair que dans l'esprit de certains hommes politiques, Léopold III est l'homme fort qui sortirait le pays de l'ornière.

Ne parle-t-on pas, en termes à peine voilés, d'un redoublement de l'action léopoldiste qui aurait pour but de créer un élément favorable au coup de force?

Ceux qui nourrissent de tels desseins se préparent d'amères déceptions pour le jour où ils prétendraient les mettre en exécution.

En attendant, le P. S. C., qui entretient volontairement — pour des fins uniquement politiciennes — le malaise créé par la question royale, ignore l'intérêt supérieur de la nation, tout en desservant la cause qu'il prétend défendre. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Devèze.

M. Devèze (à la tribune). — Mesdames, messieurs, s'il ne s'agissait pas d'un problème aussi grave, je dirais que nous avons éprouvé, nous, libéraux, une certaine gêne de nous trouver ici. En effet, nous avons été conviés à assister à une importante délibération au cours de laquelle les intérêts de la nation seraient en cause, et, mon Dieu, nous avons l'impression d'avoir été rendre visite à des jeunes mariés, jeunes mariés d'ailleurs assez sympathiques, qui avaient depuis neuf mois peut-être conçu certaines espérances, qui nous avaient annoncé l'intention de célébrer leurs noces d'argent, et quand nous sommes arrivés chez eux et que nous avons cru pouvoir nous mettre à table, pour fêter l'union cordiale de ce jeune ménage, nous avons assisté à un crépage entre mari et femme, — je ne sais qui est la femme ici et qui est le mari, mais cela n'a aucune importance (*hilarité*), — un crépage qui avait tout l'air d'être désagréable. Nous avons dit alors : Nous ferions peut-être mieux de nous en aller, parce qu'il nous faut tout de même montrer une certaine discrétion. Peut-être ce jeune ménage pourrait-il continuer la discussion, dans les couloirs, sur les canapés, d'une manière plus appropriée à la circonstance. (*Exclamations sur les bancs de la droite.*)

M. Duvieusart, ministre des affaires économiques et des classes moyennes. — Allons, de grâce, ne ravalez pas le débat!

M. Devèze. — Croyez-vous que vous avez donné à ce débat un caractère plus élevé? (*Exclamations sur les bancs de la droite.*)

Croyez-vous que nous puissions prendre tout à fait au sérieux le discours qui vient d'être prononcé au nom de la droite dans une affaire aussi importante?

M. Vergels. — Comment donc!

M. Devèze. — Car j'ai mandat, au nom du parti libéral, de déclarer que nous maintenons la position que nous avons clairement marquée en 1946. Cette position n'a jamais été une position capable de susciter chez vous la moindre indignation.

M. Th. Lefèvre. — Rien de moins que le plus profond mépris!

M. Devèze. — La connaissez-vous? (*Nombreuses interruptions sur les bancs de la droite.*)

M. Th. Lefèvre. — Bien sûr que nous la connaissons...

M. Devèze. — Vous croyez la connaître et vous ne la connaissez pas!

M. Th. Lefèvre. — L'effacement, n'est-ce pas?

M. Devèze. — Je vais donc vous lire le texte

M. De Vleeschauwer. — Attention!

M. Devèze. — Voici ce qui, en 1945, a, d'après ce que vous dites, suscité votre mépris :

« Les libéraux ont déjà dit : « Effacement! » Il faudrait songer à quelque chose de bien plus haut encore que l'effacement.

» Quand on ne peut pas être un très grand Roi, on peut cependant être un très grand homme. On peut dire à la nation : « Je vous place au-dessus de moi, et je le prouve. Rassemblez-vous autour de mon enfant; incarnez en lui et réalisez avec lui tout ce que j'avais conçu d'espérances. Assurez-lui le concours unanime de tous les bons citoyens. Je demande à mes partisans d'être autour de mon Fils, de faire en sorte qu'il règne, à sa majorité, entouré de l'amour et de la confiance de la nation tout entière. » (*Vijs applaudissements sur les bancs libéraux. — Rires et interruptions sur les bancs de la droite.*)

Vous feriez mieux d'écouter la suite avant de vous indigner. (*Nombreuses interruptions à droite.*)

M. le président. — Je vous prie de cesser ces interruptions, elles ne sont pas dignes dans ce débat.

M. Devèze. — Je continue ma citation : « On peut objecter — et c'est mon souci — que par un tel geste, le Roi reconnaîtrait implicitement une culpabilité. Cela, nous n'avons pas le droit de le lui demander. Au contraire, nous devons reconnaître au Roi le droit d'inscrire dans le même acte : « J'affirme et je maintiens que je n'ai manqué en rien à mon devoir royal, au civisme et à l'honneur. C'est soucieux uniquement de l'intérêt vital de la patrie, du salut public, qui domine tout le reste, que je m'efface. » Il peut faire cela. Et nous répondrions : D'accord. Tout ce triste débat serait arrêté et oublié. Nous répondrions qu'il faut que le jeune Roi vienne en Belgique pour être entouré de notre affection unanime. Nous répondrions par le vœu que le roi Léopold rétablisse sa vie familiale sur la terre natale. Il dépend aujourd'hui du Roi que tout cela se réalise. Si on laisse la plaie s'envenimer davantage, peut-être ne sera-ce plus possible demain. »

Voilà ce que vous avez eu l'audace de mépriser! C'est votre incompréhension qui serait méprisable! (*Applaudissements sur les bancs libéraux, socialistes et communistes.*)

J'ajoute que nous demandions que les princes entrassent en Belgique; que nous émettions le vœu que le roi Léopold rétablisse sa vie familiale sur sa terre natale. On a laissé passer l'occasion qui s'offrait après notre déclaration du 20 juillet 1945. C'est possible encore. Peut-être cela ne sera-t-il plus possible demain. (*Interruptions à droite.*)

M. De Vleeschauwer. — N'exagérez pas!...

M. Devèze. — Voulez-vous répéter ce que vous venez de dire?

M. le président. — Non, non, il faut que ces interruptions prennent fin.

M. Devèze. — La Chambre retiendra la discrétion des interpellations de M. De Vleeschauwer; quand on lui demande de les répéter, il n'a pas le courage de le faire à haute voix. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

Voilà l'attitude libérale. Elle est claire et nette.

M. Demoitelle. — C'est rare! (*Hilarité générale. — Rires ironiques à droite.*)

M. Devèze. — Voilà donc qu'on plaisante tandis qu'on parle de choses si sérieuses; est-ce donc permis maintenant?

Mais passons. L'attitude libérale est claire et nette. C'est d'ailleurs dans nos habitudes d'être nets et clairs. Vous vous en êtes souvent aperçus lorsque nous étions dans le gouvernement.

M. Buset. — Quand vous nous donniez de la tablature. (*Rires sur divers bancs.*)

M. Devèze. — Quand nous vous empêchions de faire des bêtises! (*Rires à droite.*)

Quant à la consultation, je n'en ai pas peur. J'ai traité de cette question dans le même discours, puisque l'un de nos collègues aime d'en invoquer la mémoire.

M. Vergels. — Ce n'est pas que celui-là!

M. Devèze. — Il est peut-être utile de relire aussi ce que j'ai dit de la consultation.

Voici :

« Je constate avec effroi que cette division du pays dans la question royale correspond, tout au long de la ligne de faite, à tout ce qui divise la nation dans les domaines social, religieux, politique et linguistique; avec effroi que des séparatismes éclosent

déjà dans ce pays à peine libéré; avec effroi qu'il faut peu de choses pour qu'en Wallonie prenne naissance un mouvement redoutable. »

Et plus loin :

« Apparaît alors l'autre solution, celle que préconise la droite : la consultation du pays.

» UNE VOIX SUR LES BANCS SOCIALISTES : Elle n'est pas constitutionnelle.

» M. A. DEVÈZE. — C'est possible, mais néanmoins elle ne m'effrayerait pas si j'avais la certitude qu'elle pût servir à quelque chose d'utile. Mais je déclare en âme et conscience que je suis convaincu du contraire.

» En effet, cette consultation sera nécessairement précédée d'une campagne électorale, tout aussi bien qu'une élection normale. Qu'y sera-t-il discuté? Le Roi seul, rien que le Roi. Les documents les plus abominables comme les documents les plus dignes de foi sortiraient de l'ombre. Les assertions les plus calomnieuses se développeraient, aussi bien que les plus nobles et les plus sincères.

» M. BEHOÛNE. — C'est déjà ce qui se produit maintenant.

» M. A. DEVÈZE. — Sur tous les murs, dans la presse, dans les réunions publiques, partout déferlerait le flot d'injures et de boue. On allumerait tous les fanatismes, celui des partisans du Roi comme celui de ses adversaires. L'attaque aussi bien que la riposte perdrait toute mesure. Deux mystiques adverses se heurteraient irréductiblement.

» Dans de telles conditions, je dis qu'il ne faudrait pas quinze jours d'une telle campagne pour qu'on se battît non plus à coups d'arguments, mais à coups de poing, à coups de couteau, à coups de fusil et peut-être pis encore. Est-il personne qui veuille cela?

» Et supposons, mesdames, messieurs, qu'on aille quand même jusqu'au vote. Je dis « supposons », parce que je n'en suis pas sûr : ce ne serait pas le premier pays où une campagne d'opinion dégènerait en guerre civile.

» Si l'on arrive aux urnes, que donneront-elles? Le Roi aura sans doute une majorité. Mais il sait d'avance que cette majorité réside essentiellement dans une partie du pays et dans un seul parti politique : cette partie du pays, c'est le pays flamand, et ce parti, c'est le parti catholique. Et alors?

» Elu par cette majorité réduite qui a sa base dans un seul parti et dans une partie du pays, quel que soit son génie, quelle que soit la pureté de ses intentions, comment pourra-t-il remplir la fonction royale, incarner encore l'unité et la permanence de la patrie? Comment pourra-t-il être l'arbitre incontesté des dissentiments qui se manifesteront dans la nation? Comment pourra-t-il, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, tracer et maintenir la directive générale selon laquelle se développeront nos destinées?

» Croyez-vous que cela puisse être possible? Non, vous ne pouvez pas le croire si vous faites abstraction de toute passion, de tout préjugé!

Je pose à nouveau cette question.

Si haute que soit sa responsabilité, si pures que soient ses intentions, il ne sera pas le Roi arbitre des partis. Vous le compromettez de plus en plus en vous livrant à ces polémiques passionnées, et le souverain devrait se rappeler cette parole : « Seigneur, préservez-moi de mes amis; quant à mes ennemis, je m'en charge. »

Voilà la vérité sur notre position. Et ce discours méprisable fut salué à la fin par de vifs applaudissements sur les bancs libéraux, socialistes, communistes... et sur certains bancs catholiques, que les *Annales* ont constatés.

M. Vergels. — Le *Compte rendu* n'est pas toujours exact à ce sujet.

M. Porta. — Ce fut une marque de courtoisie.

M. Devèze. — La question n'est d'ailleurs pas là. Le parti libéral a pris position à ce moment; cette position s'est dégagée de tout intérêt politique. Elle répond aux véritables intérêts du pays. Aujourd'hui, l'honorable premier ministre la reprend. L'honneur du Roi n'est pas en cause. La politique du Roi — sur laquelle, personnellement, je ne prononce pas de condamnation — est condamnée par une partie de l'opinion si importante, qu'il ne peut reprendre le pouvoir que contre un élément national qui le mettrait dans l'impossibilité pratique d'exercer son auguste fonction au-dessus des partis.

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Voilà la question.

M. Devèze. — La question n'est que là.

Je disais enfin, dans ce même discours : « Il y a trois intérêts qu'il faut considérer. L'intérêt du pays d'abord, au-dessus de tout, qui est de travailler, de produire, de réparer nos ruines de nous sentir unis, de faire battre tous les cœurs à l'unisson; l'intérêt de la monarchie et l'intérêt de la dynastie, qui se confond avec le premier; c'est un élément considérable de l'unité de nos efforts,

de notre prestige international et de la solidité intérieure. Alors seulement, se pose la question personnelle. (Très bien et applaudissements sur les bancs socialistes, libéraux et communistes.) Qu'est-ce qui peut le mieux servir le pays, consolider le pays, la monarchie et la dynastie? C'est cela seul qui intéresse. Le Roi lui-même doit penser cela comme nous. Il a été élevé dans ces sentiments, il a appris à placer le pays au-dessus de tout. (Applaudissements sur les bancs socialistes, libéraux et communistes.) »

Le parti libéral n'a pas à rougir de son attitude, il la maintient. Respectueux de la personne du Roi, n'ayant jamais prononcé contre lui une condamnation quelconque, affirmant qu'il n'a pas manqué à l'honneur, il a le droit de dire qu'il pense que dans les circonstances politiques actuelles, il n'y a qu'une solution possible : celle qui permettra le retour des enfants royaux en Belgique, la préparation du prince héritier à la tâche qu'il aura à remplir, la solution, enfin, permettant à la Belgique entière de se rassembler autour de la mémoire du roi Albert, de Léopold II et de Léopold I^{er}, qui incarnent magnifiquement la grandeur de la patrie. (Applaudissement sur les bancs libéraux.)

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères (à la tribune). — Mesdames, messieurs, j'aime regarder les réalités en face. Et je constate que cette journée est mauvaise pour le gouvernement. Il m'est impossible de continuer ma tâche si je dois assister à des débats qui dressent l'un contre l'autre les deux partis de ma majorité. Ce débat a eu dans tous les cas une signification : c'est de démontrer que c'est sur la position prise par le gouvernement dans la déclaration ministérielle qu'il est possible de réaliser l'accord et que si une des deux parties de la majorité veut en sortir, elle doit le dire immédiatement. Dans les conditions actuelles, je ne puis plus gouverner. Croyez-vous qu'un gouvernement résiste longtemps à des séances comme celle-ci et que cela facilite ma tâche? Demain, j'aurai de graves problèmes à faire résoudre, problèmes qui n'ont pu être déterminés avec précision dans la déclaration ministérielle et qui ne peuvent trouver leur solution que si les deux parties de la majorité font preuve, l'une vis-à-vis de l'autre, de cohésion, de tolérance et de confiance. Dans la situation actuelle, cette tâche devient pratiquement impossible. Ceux qui ont voulu et provoqué ce débat, qui n'ont pas pensé à ce qui devait être nécessairement les conséquences de leur acte, en prendront la responsabilité.

Je suis forcé de parler à la droite en tant que premier ministre socialiste. Il y a deux choses, messieurs, que vous ne paraissez pas saisir et que je suis forcé de répéter. Premièrement, vous ne semblez pas comprendre l'importance qu'il y a pour ceux qui, à juste titre ou non, ne veulent pas du retour du Roi à faire, dans les termes où l'a exprimé M. Duvieusart, cette déclaration formelle sur l'honneur du Roi. Pour vous dire les choses brutalement, nous savons que si en politique cette déclaration est faite, le lendemain les partisans du retour du Roi s'en empareront pour dire à leurs adversaires : « Puisque vous estimez que l'honneur du Roi est sauf, pourquoi ne le faites-vous pas revenir? » Nous ne voulons pas de ce terrain parce que ce n'est pas celui sur lequel les socialistes placent le problème.

Je me demande à quel titre le premier ministre d'aujourd'hui est qualifié pour laver l'honneur du Roi, et le parlement pour délivrer des certificats de civisme. Nous ne voulons pas de ce débat. Et je suis forcé de dire, avec un peu de passion peut-être, que pour des raisons politiques, nous devons nous opposer au retour du Roi. Ces espèces d'exégèses de déclaration qu'on nous demande de confirmer, ou explicitement, ou par notre silence, nous ne pouvons pas le faire à l'heure actuelle.

Deuxièmement, il me faut encore ajouter ceci, et je regrette qu'on dise que je n'élève pas le débat. Vous comprenez bien que le parti socialiste ne peut pas vivre avec l'idée que vous allez continuer l'agitation commencée par certains d'entre vous et, je pense, nous faire admettre le vote des femmes, pour provoquer la dissolution le lendemain. (Applaudissements à gauche.)

M. Pierco. — C'est exactement cela.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je sais bien que ceci n'est pas placer très haut le débat, mais il est absolument indispensable que les deux partis de la majorité se comprennent. Et si j'ai demandé un vote de confiance, je ne veux pas un vote de confiance dans l'équivoque. J'ai préféré parler volontairement avec une sécheresse calculée, car je ne veux pas que vous puissiez me dire un jour : « Vous nous avez fait croire des choses que vous étiez décidé à ne pas nous accorder. »

Dès lors, avec une rectitude sévère, je pose la question de confiance dans les termes suivants : « Êtes-vous d'accord, oui ou non, sur la déclaration ministérielle? Croyez-vous qu'il y ait pour le gouvernement autre chose à faire que ce qu'il a fait? Ou bien reconnaissez-vous que le gouvernement, loyalement, dans le cadre de cette déclaration, a fait non seulement tout ce qu'il devait faire,

mais a même fait un peu plus? Et ne s'est-il pas laissé abattre par aucune difficulté avec la volonté d'être complètement loyal vis-à-vis des deux partis de la majorité? »

Si vous n'acceptez pas la confiance ainsi placée, cela veut dire que la confiance ne peut plus exister entre les deux groupes de la majorité. Ceux qui auront été à l'origine de ces débats, qui l'ont rendu nécessaire, ceux-là, je le dis, en porteront la responsabilité devant le pays.

Car si j'ose affirmer que je suis convaincu qu'aucun groupe de cette Chambre ne craint cette dissolution et que d'ailleurs tous les groupes sont certains que la consultation des électeurs leur donnera une victoire (*rires*); je dois ajouter que cette dissolution plongerait le pays dans des difficultés pendant plusieurs mois, et cela au moment où les problèmes intérieurs et internationaux sont d'une telle gravité, que le pays ne peut pas être laissé sans direction énergique.

Je ne veux pas que le parti P. S. C. me dise un jour : « Vous avez fait des promesses que vous n'avez pas tenues. » En dehors de la déclaration ministérielle, il n'y a pour le moment pas de solution au problème royal.

Si vous ne voulez pas me donner la confiance sur un tel texte, à mon tour je vous retirerai la mienne. (*Les membres du groupe socialiste acclament, debout, M. le premier ministre lorsqu'il reprend place sur le banc ministériel. — Quelques applaudissements sur les bancs du P. S. C.*)

SUR LES BANCS SOCIALISTES : Aux voix! aux voix!

M. le président. — Sur quoi voulez-vous voter? Je n'ai pas d'ordre du jour. En attendant qu'un ordre du jour me parvienne, je donne la parole à M. Parisis pour le dépôt d'un rapport. (*Hilarité générale.*)

DÉPÔT D'UN RAPPORT. — INDIENING VAN EEN VERSLAG.

M. Parisis. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le projet de loi portant intégration au budget général des dépenses financées hors budget par avances de trésorerie au cours des exercices 1946 et antérieurs.

Vertaling :

De heer Parisis legt ter tafel het verslag over het wetsontwerp houdende aanrekening op de algemene begroting der uitgaven die gedurende de dienstjaren 1946 en voorgaande gefinancierd werden door Schatkistvoorschotten.

— Impression et distribution.

Drukken en ronddelen.

INTERPELLATION DE M. Buset AU GOUVERNEMENT
« SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉCENT DE LA QUESTION ROYALE ».

Reprise de la discussion.

INTERPELLATIE VAN DE HEER Buset TOT DE REGERING
« OVER DE JONGSTE ONTWIKKELING VAN HET KONINGSVRAAGSTUK ».

Hervatting van de bespreking.

M. le président. — Nous reprenons la discussion de l'interpellation en cours.

La parole est M. De Schryver.

M. De Schryver (à la tribune). — Messieurs, j'aurai l'honneur de répondre immédiatement à M. le premier ministre par la lecture de l'ordre du jour signé par MM. Bohy et De Vleeschauwer et sur lequel nous avons marqué notre accord. Cet ordre du jour a été rédigé avant que l'honorable premier ministre prit la parole. Je tiens à le dire, pour bien montrer que ce n'est pas à la suite de cette intervention que nous avons arrêté nos positions.

Voici le texte de l'ordre du jour : « La Chambre, ayant entendu la déclaration du premier ministre sur l'état actuel de la question royale, fait confiance au gouvernement pour poursuivre l'exécution de la déclaration ministérielle et passe à l'ordre du jour. (Signé) Bohy, De Vleeschauwer. »

Je n'ai pas de commentaires à ajouter, car ceci exprime nettement ce que nous avons voulu dire tout à l'heure.

Quant au débat, je voudrais rappeler simplement que ce n'est pas nous qui avons déposé cette demande d'interpellation. (*Applaudissements sur les bancs du P. S. C. — Interruptions diverses sur plusieurs bancs socialistes.*)

M. le président. — La parole est à M. Buset.

M. Buset. — J'ai le sentiment que l'ordre du jour soumis à l'assemblée ne dit rien qui permette d'éclaircir une équivoque assez visible dans ce débat.

Je tiens à déclarer au nom de mon groupe que les socialistes voteront la confiance s'il est formellement entendu : 1° que la déclaration prêtée au gouvernement est nulle et non avenue, car elle donnerait des motifs de perpétuer l'agitation; 2° que poursuivre l'exécution de la déclaration ministérielle s'entend, au sens le plus littéral, avec l'accord préalable des partis.

M. le président. — Voici le texte de l'ordre du jour parvenu au bureau : « La Chambre, ayant entendu la déclaration du premier ministre sur l'état actuel de la question royale, fait confiance au gouvernement pour poursuivre l'exécution de la déclaration ministérielle et passe à l'ordre du jour. (Signé) Bohy, De Vleeschauwer. »

« De Kamer, na de verklaring betreffende de huidige stand van de koningskwesitie, afgelegd door de eerste-minister, te hebben gehoord, drukt haar vertrouwen uit in de regering om de regeringsverklaring verder uit te werken en gaat over tot de dagorde. (Get.) Bohy, De Vleeschauwer. »

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Monsieur le président, je ne sais pas si M. Buset m'a posé une question. Je ne vois pas comment est nulle et non avenue une déclaration que le gouvernement n'a pas faite. Cette déclaration n'est pas aux débats. Personne n'a le droit de l'interpréter. Je ne peux pas répondre autre chose que ceci.

Quant à la seconde question, il me semble que ma déclaration à la tribune est suffisamment nette.

M. Hossey. — Et tous ceux qui voteront la confiance seront d'accord avec vous!

M. le président. — La parole est à M. Buset.

M. Buset. — Mesdames, messieurs, je m'exuse si j'ai pu laisser l'impression que c'était au premier ministre que je posais mes questions. C'est, en fait, à la droite que je les pose. (*Protestations à droite.*)

Il est indispensable pour la clarté politique que nous tenions ce langage. Nous ne pouvons pas voter, les uns et les autres, en interprétant chacun ce vote différemment.

— Nous avons vu M. De Schryver s'employer à une longue démonstration, visiblement inspirée par le souci de tendre la perche à l'agitation léopoldiste de demain, dans le sens que le gouvernement aurait lavé l'honneur du Roi dans un texte non rendu public.

Personne n'a attaché d'attention à une déclaration que j'ai pourtant faite à la tribune, à savoir que le parti socialiste n'a pas été consulté sur ce projet de déclaration, mais qu'il lui avait seulement été annoncé qu'il le serait.

Tout le discours de M. De Schryver a été une sollicitation constante pour permettre à l'agitation léopoldiste de continuer.

Je dois ajouter un mot. Je crois ne pas me tromper en déclarant à la droite que les socialistes ne voteront pas le vote des femmes, tant qu'ils n'auront pas la paix au sujet de la question royale.

En faisant cette déclaration en mon nom personnel, il y a 99 p. c. de chances pour que je ne me trompe pas. (*Applaudissements sur les bancs socialistes. — Protestations à droite. — Long tumulte.*)

M. le président. — Je vous en prie, messieurs, cessez ce tumulte.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires extérieures (à la tribune). — Mesdames, messieurs, la joie du parti libéral. (*Protestations sur les bancs libéraux.*)

M. Pierco. — Pas de blague, monsieur le premier ministre!

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Je ne vois vraiment pas pourquoi vous protestez.

M. Van Glabbeke. — La manœuvre de M. Buset a été une maladresse.

M. Carton de Wiart. — Ne parlez donc pas de manœuvres. (*Interruptions diverses.*)

M. le président. — Cessez donc ces constantes interruptions!

(*Une altercation se produit entre M. Van Glabbeke et son voisin, M. Descampe. M. Van Glabbeke gifle M. Descampe, qui riposte. M. Masquelier veut s'interposer; plusieurs membres accourent de divers côtés, les huissiers s'interposent, M. le président agite la sonnette et suspend la séance à 17 h. 5 m.*)

— La séance est reprise à 17 h. 40 m.

De vergadering wordt hervormen te 17 u. 40 m.

M. le président. — Mesdames, messieurs, avant de reprendre nos délibérations, je désire exprimer le profond regret que j'éprouve en ce qui concerne l'incident qui vient de troubler nos débats.

Je veux exprimer également ma vive désapprobation pour les violences qui se sont produites. Je ne me prononcerai pas en ce moment sur les mesures disciplinaires éventuelles qui pourraient s'imposer. Il faut qu'au préalable, je puisse examiner, à tête reposée et avec les éléments d'information indispensables, les circonstances dans lesquelles l'incident s'est produit et quelles sont les responsabilités.

En attendant, j'ai prié les membres en cause de ne plus assister à cette séance.

Qu'il me soit permis d'attirer une fois de plus l'attention de la Chambre sur les graves inconvénients et sur le danger que présentent au point de vue du prestige et de la dignité de notre assemblée les interpellations de membres à membres et les interruptions intempestives dans une discussion, où un simple mot peut déchaîner les passions et provoquer des incidents auxquels le régime parlementaire n'a rien à gagner.

J'espère, mesdames, messieurs, que la leçon de cet incident, qui a été heureusement le seul depuis la libération, ne se reproduira plus et que vous contribuerez tous aux efforts de votre président pour que les débats de la Chambre se poursuivent dans une atmosphère de dignité et de modération. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

La parole est à M. le premier ministre.

M. Spaak, premier ministre et ministre des affaires étrangères. — Mesdames, messieurs, je voudrais redire ce que j'ai déjà dit une fois.

Je voudrais que ce vote eût lieu sans équivoque. Je vous ai expliqué pourquoi j'avais besoin d'un véritable vote de confiance, étant donné les difficultés de la tâche qui attend mes collègues et moi-même.

Le vote de confiance que je vous demande ne peut être interprété que de la façon suivante : le gouvernement est décidé, à l'heure actuelle, à exécuter dans la question royale toute la déclaration ministérielle, et rien que la déclaration ministérielle.

Nous sommes forcés de constater — et je ne me tromperai pas en le disant — qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'accord sur une solution fondamentale. Nous sommes donc obligés de nous contenter de cette solution provisoire. Ce qui veut dire que le gouvernement essaiera et continuera d'essayer de promouvoir l'accord des partis; qu'il ne fera rien sans avoir obtenu le concours et l'approbation de la Chambre et de sa majorité; que, par conséquent, les efforts qui avaient été commencés — et qui ont été compliqués par suite des incidents qui sont intervenus — seront continués.

Me permettez-vous d'ajouter quelque chose? Si je devais vous dire mon sentiment et mon désir maximum, je vous demanderais de nous faire confiance. Je vous dirais : « Laissez-nous traiter nous-mêmes cette délicate question, jusqu'au moment où nous pourrions vous faire rapport et vous demander votre approbation. »

N'est-il pas temps que cessent ces polémiques inutiles et irritantes? Ne pense-t-on pas de tous les côtés que la seule façon d'arriver un jour à une solution, c'est d'abord de créer une atmosphère dans laquelle on pourrait discuter sans passion, dans la dignité, condition indispensable à un problème de cette gravité?

Messieurs, je viens de déclarer qu'en ce qui concerne la question royale, la position du gouvernement est la suivante : toute la déclaration ministérielle, rien que la déclaration ministérielle.

Ai-je besoin de vous dire qu'il en est de même en ce qui concerne le vote des femmes? J'ai peut-être eu tort moi-même, mais je l'ai fait dans un sentiment de franchise, de parler du vote des femmes et de dire combien ce débat, qui dresse les deux ailes de la majorité l'une contre l'autre, était un débat difficile, non pas seulement en ce qui concerne la question royale, mais pour obtenir plus tard l'exécution de l'ensemble de la déclaration ministérielle. Sur le vote des femmes, vous connaissez la déclaration ministérielle. Vous reconnaîtrez que là également, nous avons agi avec une complète et entière loyauté. Nous vous avons promis de déposer nos conclusions, nos amendements, avant la fin de l'année, de sorte que le débat pût avoir lieu cette année encore au début de l'année prochaine. Il n'y a rien de changé dans la position du gouvernement à cet égard.

Nous réussirons à trancher toutes les difficultés politiques, économiques et sociales si vous êtes les uns et les autres persuadés de cette chose à laquelle je crois profondément : c'est que la prospérité et la tranquillité de la Belgique ne peuvent être assurées que par l'accord entre le P. S. C. et les socialistes. Pensez à cela, pensez à ce qui vous unit et faites-nous confiance pour surmonter les difficultés. (*Applaudissements prolongés sur tous les bancs de la majorité.*)

M. le président. — Après les applaudissements qui viennent de saluer la fin de l'intervention de M. le premier ministre, il est presque superflu de passer encore au vote. Cependant, comme il convient d'éviter toute équivoque, nous allons y procéder.

Vous connaissez l'ordre du jour :

« La Chambre, ayant entendu la déclaration du premier ministre sur l'état actuel de la question royale, fait confiance au gouvernement pour poursuivre l'exécution de la déclaration ministérielle et passe à l'ordre du jour. »

De dagorde waarover wij gaan stemmen luidt als volgt :

« De Kamer, na de verklaring betreffende de huidige stand van de koningskwestie, afgelegd door de eerste-minister, te hebben gehoord, drukt haar vertrouwen uit in de regering om de regeringsverklaring verder mit te werken en gaat over tot de dagorde. »

M. Brunfaut. — L'appel nominal!

M. le président. — La parole est à M. Bohy.

M. Bohy. — M. le premier ministre a dit combien il tenait à un vote sans équivoque. Dans ces conditions, il est de l'intérêt du gouvernement qu'il y ait aujourd'hui un appel nominal sur l'ordre du jour déposé.

M. le président. — Mesdames, messieurs, j'espère que vous aurez assez de patience pour participer aussi au second vote.

Le vote par appel nominal sur l'ordre du jour commence par le nom de M. De Vleeschauer. (*Hilarité générale.*)

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION
DE M. Buset. — VOTE PAR APPEL NOMINAL.

DAGORDE VOORGESTELD ALS BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE
VAN DE HEER Buset. — HOOFDELIJKE STEMMING.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ordre du jour.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over de dagorde.

184 membres y prennent part.

184 leden nemen er deel aan.

152 répondent oui.

152 antwoorden ja.

32 répondent non.

32 antwoorden neen.

En conséquence, l'ordre du jour est adopté.

Bijgevolg wordt de dagorde aangenomen.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauer, Dexters, Dieudonné, Diriken, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Embise, Eneman, Eyskens, Féivet, Fischer, François, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Juste, Kiebooms, Kofferschläger, Lambotte, Leburton, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Mellaerts, Merget, Merlot, Meysmans, Moriau, Moyersoen, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piérard, Porta, Rassart, Rommée, Rongvaux, Roppe, Sainte, Samyn, Scheere, Schevenels, Scheyven, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streef, Struyvel, Stubbe, Supré, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van den Bergh (Albert), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandeveld, Van Eynde, Van Goey, Van Hamme (Emile), Vanhellemont, Van Royen, Van Wallegem, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlackt, Weiter, Willot, Wostyn, Anseele, Baccus, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bracops, Brunfaut, Bruyninx, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotiaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debunne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, de Jonghe d'Ardoye, De Keuleneir, De Kinder, Delattre, Deltenre, Demoitelle, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Schepper, De Schryver, De Sweemer, De Taeye, Detiège et Van Cauwelaert.

Ont répondu non :

Hebben neen gestemd :

MM. Frère, Glineur, Mme Grégoire-Cloes, MM. Herssens, Jacqueline motte, Janssens (Charles), Joris, Lahaut, Lalmand, Lefebvre (René) Liebaert, Marteaux, Masquelier, Mundeleer, Muyldermans, Pierre Reul, Rey, Terfve, Van den Bergh (Félix), Van Hoorick, Vreven Baligand, Bonenfant, Borremans, Burnelle, Dejacé, Demang Demoulin, Demuyter, Devèze et De Ville.

PROPOSITION DE LOI PORTANT CRÉATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE POUR LA SOLUTION NATIONALE DES PROBLÈMES SOCIAUX ET JURIDIQUES EN RÉGIONS WALLONNES ET FLAMANDES.

Vote par appel nominal.

WETSVOORSTEL HOUDENDE OPRICHTING VAN EEN CENTRUM VAN ONDERZOEK VOOR DE NATIONALE OPLOSSING VAN DE MAATSCHAPPELIJKE VRAAGSTUKKEN IN DE VLAAMSE EN DE WAALSE GEWESTEN.

Hoofdelijke stemming.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

179 membres y prennent part.

177 leden nemen er deel aan.

175 répondent oui.

175 antwoorden ja.

1 répond non.

1 antwoordt neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :

Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauer, Dexters, Diéudonné, Diriken, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Embise, Eneman, Eyskens, Fiévet, François, Frère, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Glineur, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Mme Grégoire-Cloes, MM. Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Herzsens, Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacquemotte, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Janssens (Charles), Joris, Juste, Kiebooms, Kofferschläger, Lahaut, Lalmand, Lambotte, Leburton, Lefèvre (Fernand), Lefèvre (Théodore), Liebaert, Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Marteaux, Mellaerts, Merget, Merlot, Meysmans, Moriau, Moyersoën, Mundeleer, Muyldermans, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piéard, Pierco, Porta, Rassart, Reul, Rongvaux, Roppe, Sainte, Samyn, Scheere, Schevenels, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Terive, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van den Bergh (Félix), Van den Berghe (Albert), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandevelde, Van Eynde, Van Goey, Van Hamme (Emile), Van Hoorick, Van Hoorick, Van Royen, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlactt, Vreven, Welter, Willot, Wostyn, Amelot, Baccus, Baligand, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bonenfant, Borremans, Bracops, Brunfaut, Bruyninx, Burnelle, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotteaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debonne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, Dejacq, de Jonghe d'Ardoye, De Keuleneir, De Kinder, Delattre, Deltene, Demoitelle, Demoulin, Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Schepper, De Schryver, De Sweemer, De Taeye, Detiège, Devèze, De Ville et Van Cauwelaert.

A répondu non :

Heeft neen gestemd :

M. Van Belle.

Se sont abstenus :

Onthielden zich :

MM. Lefebvre (René), Masquelier et Rey.

M. le président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

M. Rey. — Je n'ai pas voté contre le projet parce que je ne veux pas paraître mettre un instant en doute la bonne volonté et la droiture d'intention de M. Harmel.

Je n'ai pas voté oui parce que je suis adversaire de voir enterrer les problèmes politiques urgents dans des organismes d'étude et que je ne puis admettre qu'on utilise, à l'égard du problème wallon, une procédure dilatoire qui n'a été employée ni à l'égard du mouvement flamand ni à l'égard du mouvement ouvrier.

M. R. Lefebvre. — Je me suis abstenu pour les mêmes motifs que M. Rey.

PROPOSITION DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 10 FÉVRIER 1934 PORTANT RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL A DOMICILE AU POINT DE VUE DES SALAIRES ET DE L'HYGIÈNE.

Vote par appel nominal.

WETSVOORSTEL TOT WIJZIGING VAN DE WET VAN 10 FEBRUARI 1934 HOUDENDE REGELING VAN DE HUISARBEID OP GEBIED VAN LONEN EN HYGIENE.

Hoofdelijke stemming.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

179 membres y prennent part.

179 leden nemen er deel aan.

Tous répondent oui.

Allen antwoorden ja.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont pris part au vote :

Hebben aan de stemming deelgenomen :

MM. De Vleeschauer, Dexters, Diéudonné, Diriken, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Embise, Eneman, Eyskens, Fiévet, François, Frère, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Glineur, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Mme Grégoire-Cloes, MM. Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Herzsens, Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacquemotte, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Janssens (Charles), Joris, Juste, Kiebooms, Kofferschläger, Lahaut, Lalmand, Lambotte, Leburton, Lefebvre (René), Lefèvre (Fernand), Lefèvre (Théodore), Liebaert, Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Marteaux, Masquelier, Mellaerts, Merget, Merlot, Meysmans, Moriau, Moyersoën, Mundeleer, Muyldermans, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piéard, Pierco, Porta, Rassart, Reul, Rey, Rongvaux, Roppe, Sainte, Samyn, Scheere, Schevenels, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Terive, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van den Bergh (Félix), Van den Berghe (Albert), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandevelde, Van Eynde, Van Goey, Van Hamme (Emile), Van Hoorick, Van Hoorick, Van Royen, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlactt, Vreven, Welter, Willot, Wostyn, Amelot, Baccus, Baligand, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bonenfant, Borremans, Bracops, Brunfaut, Bruyninx, Burnelle, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotteaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debonne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, Dejacq, de Jonghe d'Ardoye, De Keuleneir, De Kinder, Delattre, Deltene, Demoitelle, Demoulin, Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Schepper, De Schryver, De Sweemer, De Taeye, Detiège, Devèze, De Ville et Van Cauwelaert.

PROJET DE LOI MODIFIANT L'ARTICLE 123ter DU CODE PÉNAL.

Vote par appel nominal.

WETSONTWERP TOT WIJZIGING VAN ARTIKEL 123ter VAN HET WETBOEK VAN STRAFRECHT.

Hoofdelijke stemming.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

179 membres y prennent part.
179 leden nemen er deel aan.
157 répondent oui.
157 antwoorden ja.
22 répondent non.
22 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :
Hebben ja gestemd :

MM. Dexters, Dieudonné, Diriken, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Eneman, Eyskens, Fiévet, François, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Janssens (Charles), Joris, Juste, Kiebooms, Kofferschlager, Lambotte, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), Liebaert, Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Masquelier, Mellaerts, Merget, Merlot, Meysmans, Moriau, Moyersoen, Muyldermans, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piérard, Pierco, Porta, Rassart, Rey, Rongvaux, Sainte Samyn, Scheere, Schevenels, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van den Berghe (Albert), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandeveldé, Van Eynde, Van Goey, Van Hamme (Emile), Vanhellemont, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Vreven, Welter, Willot, Wostyn, Amelot, Baccus, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bracops, Brunfaut, Bruyninckx, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotteaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debunne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, de Jonghe d'Ardoye, De Keuleneir, De Kinder, Delattre, Deltenre, Demoitelle, Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Schepper, De Schryver, De Sweemer, De Teye, Dettiège, Devèze et Van Cauwelaert.

Ont répondu non :
Hebben neen gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Frère, Glineur, Mme Grégoire-Cloes, MM. Herrens, Jacquemotte, Lahaut, Lalmand, Marteaux, Reul, Roppe, Terfve, Van den Bergh (Félix), Van Hoorick, Van Royen, Baligand, Bonenfant, Borremans, Burnelle, Dejace, Demoulin et De Ville.

PROJET DE LOI PROROGEANT TEMPORAIREMENT LE PRIVILÈGE ET L'HYPOTHÈQUE LÉGALE EN MATIÈRE D'IMPOTS SUR LES REVENUS.

Vote par appel nominal.

WETSONTWERP HOUDENDE TIJDELIJKE VERLENGING VAN HET VOORRECHT EN VAN DE WETTELIJKE HYPOTHEEK INZAKE INKOMSTENBELASTINGEN.

Hoofdelijke stemming.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

179 membres y prennent part.
179 leden nemen er deel aan.
176 répondent oui.
176 antwoorden ja.
3 répondent non.
3 antwoorden neen.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :
Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dexters, Dieudonné, Diriken, Discry (Jean), du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Embise, Eneman, Eyskens, Fiévet, François, Frère, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Glineur, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Mme Grégoire-Cloes, MM. Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Herrens, Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacquemotte, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Janssens (Charles), Juste, Kiebooms, Kofferschlager, Lahaut, Lalmand, Lambotte, Leburton, Lefebvre (René), Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), Liebaert, Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Marteaux, Masquelier, Mellaerts, Merget, Merlot, Meysmans, Moriau, Moyersoen, Muyldermans, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piérard, Porta, Rassart, Reul, Rey, Rongvaux, Roppe, Sainte Samyn, Scheere, Shevenels, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Terfve, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van den Bergh (Félix), Van den Berghe (Albert), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandeveldé, Van Eynde, Van Goey, Van Hamme (Emile), Vanhellemont, Van Hoorick, Van Royen, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlact, Vreven, Welter, Willot, Wostyn, Amelot, Baccus, Baligand, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bonenfant, Borremans, Bracops, Brunfaut, Bruyninckx, Burnelle, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotteaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debunne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, de Jonghe d'Ardoye, De Keuleneir, De Kinder, Delattre, Deltenre, Demoitelle, Demoulin, Demuyter, De Paepe, De Pauw, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. Deschepper, De Schryver, De Sweemer, De Teye, Dettiège, Devèze, De Ville et Van Cauwelaert.

Ont répondu non :
Hebben neen gestemd :

MM. Joris, Mundeleer, Pierco.

PROJET DE LOI RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU TABAC.

Vote par appel nominal.

WETSONTWERP BETREFFENDE HET FISCAAL REGIME VAN TABAK.

Hoofdelijke stemming.

Il est procédé au vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi.

Er wordt overgegaan tot de hoofdelijke stemming over het geheel van het wetsontwerp.

178 membres y prennent part.
178 leden nemen er deel aan.
168 répondent oui.
168 antwoorden ja.
8 répondent non.
8 antwoorden neen.
2 s'abstiennent.
2 onthouden zich.

En conséquence, la Chambre adopte. Le projet de loi sera transmis au Sénat.

Bijgevolg wordt het door de Kamer aangenomen. Het wetsontwerp zal overgemaakt worden aan de Senaat.

Ont répondu oui :
Hebben ja gestemd :

MM. De Vleeschauwer, Dexters, Dieudonné, Diriken, du Bus de Warnaffe, Duchesne, Dupont, Duvieusart, Eekelers, Embise, Eneman, Eyskens, Fiévet, François, Frère, Fromont, Gailly, Gaspar, Gillès de Pélichy, Gilson, Glineur, Goelen, Goetghebeur, Goffings, Mme Grégoire-Cloes, MM. Gruselin, Harmel, Héger, Hens, Herman (Maurice), Hermans (Fernand), Herrens, Heyman, Heyndrickx, Hossey, Housiaux, Hoyaux, Humblet, Jacquemotte, Jacques, Jaminet, Janssens (Arthur), Janssens (Charles), Juste, Kiebooms, Kofferschlager, Lahaut, Lalmand, Lambotte, Leburton, Lefère (Fernand), Lefèvre (Théodore), Liebaert, Lievens, Loos, Maes, Major, Marchand, Marck, Marteaux, Mellaerts, Merget, Merlot,

Meysmans, Moriau, Moyersoën, Muyltermans, Oblin, Parisis, Peeters, Philippart, Piérard, Porta, Rassart, Reul, Rey, Rongvaux, Sainte, Samyn, Scheere, Schevenels, Sercu, Soudan, Spaak, Spinoy, Steps, Streel, Struyvelt, Stubbe, Supré, Terfve, Tielemans, Vaes, Van Acker (Achille), Van Acker (Benoît), Van Belle, Van den Bergh (Félix), Vandenberghe (Omer), Van den Daele, Van den Eynde (Jan), van der Straten-Waillet, Vandevelde, Van Eynde, Van Goeij, Van Hamme (Emile), Vanhellemont, Van Hoorick, Van Royen, Verbist, Verboven, Vercauteren, Vergels, Verhamme (Camille), Verlackt, Vreven, Welter, Willot, Wostyn, Amélot, Baccus, Baligand, Beelen, Behogne, Bertrand, Mme Blume-Grégoire, MM. Bohy, Bonenfant, Borremans, Bracops, Brunfaut, Bruyninx, Burnelle, Buset, Carton de Wiart, Challe, Chalmet, Charlotiaux, Charpentier, Clerckx, Collard, Coppé, Couplet, Craeybeckx, De Bruyn, Debunne, De Clerck, Dedoyard, de Fuisseaux, De Gryse, Dehandschutter, Dejace, de Jonghe d'Ardoye, De Keueneir, De Kinder, Delattre, Deltre, Demoitelle, Demoulin, De Paepe, De Pauw, Mme De Riemaecker-Legot, MM. De Schepper, De Schryver, De Sweemer, De Taeye, Detiège, De Ville et Van Cauwelaert.

Ont répondu non :
Hebben neen gestemd :

MM. Joris, Lefebvre (René), Masquelier, Mundeleer, Pierco, Van den Berghe (Albert), Demuyter et Devèze.

Se sont abstenus :
Onthielden zich :

MM. Discry (Jean) et Dequae.

M. le président. — Les membres qui se sont abstenus sont priés de faire connaître le motif de leur abstention.

De leden die zich onthielden worden verzocht de redenen hunner onthouding te doen kennen.

M. Discry. — Je n'ai pas voté non parce que la solution adoptée est meilleure que le projet initial.

Je n'ai pas voté oui pour avoir l'occasion d'insister sur la nécessité de mettre au plus tôt les droits actuels en concordance avec le barème hollandais.

M. le président. — Mesdames, messieurs, nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour. Notre prochaine séance aura lieu demain, à 14 heures.

Mevrouwen, mijne heren, hiermede hebben wij onze werkzaamheden van vandaag afgedaan. Onze volgende vergadering zal morgen om 14 uur plaats hebben.

— La séance est levée à 18 h. 30 m.

De zitting wordt opgeheven om 18 h. 30 m.

Demain, séance publique à 14 heures.

Morgen, openbare vergadering te 14 uur.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par MM. Dequae, Herman et Jacques.

Vragen werden ter tafel gelegd door de heren Dequae, Herman en Jacques.